



# Conseil maritime de façade de Méditerranée

**21 mars 2016**

*Préfecture de région  
Provence-Alpes-Côte d'Azur*

# INTRODUCTION

**Monsieur Pierre SOUBELET**

*Préfet du département du Var*

# INTRODUCTION

## **Le Vice-Amiral d'Escadre Yves JOLY**

*Préfet maritime de la Méditerranée*

*Préfet coordonnateur de la façade Méditerranée*

A topographic map with contour lines and numerical values, serving as a background for the top section of the slide.

# Ordre du jour

## Point n°1

***Approbation du compte-rendu de la séance  
du 9 juillet 2015 du Conseil maritime de façade  
de Méditerranée***

## Point n°1 – Adoption du règlement intérieur

**Vote à main levée  
sur le projet  
de compte-rendu**

# Ordre du jour

## Point n°2

***Élection du/de la Président-e de la Commission permanente, vice-président-e du Conseil maritime de façade***

## Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

### Rôle :

- *Fixe l'ordre du jour et assure la conduite des débats au sein de la Commission permanente*
- *Vice-président du Conseil maritime de façade, assurant la continuité des travaux du Conseil*
- *Décide, après avis des Présidents du CMF, de la constitution des groupes de travail et en assure la coordination*

## Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

### **Mode d'élection :**

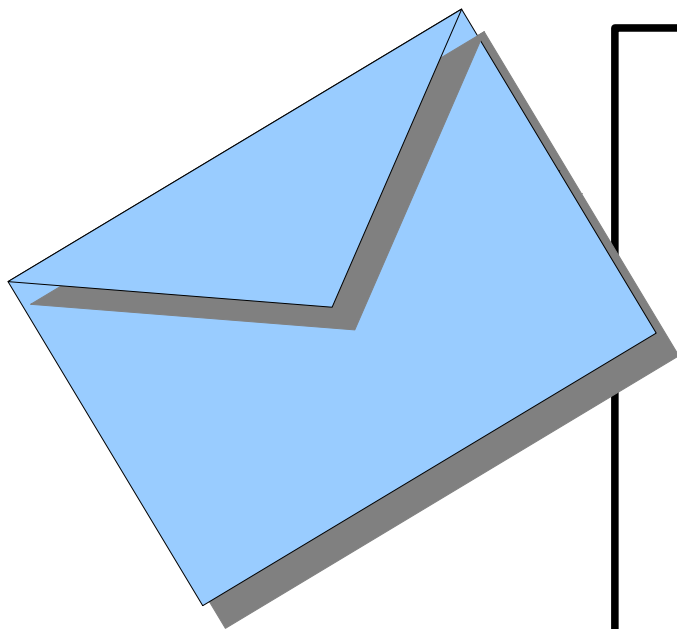
- *Candidature déposée au secrétariat du CMF avant l'élection*
- *Élu-e parmi les membres du collège des représentants des Collectivités territoriales et de leurs groupements*
- *Vote à bulletin secret, à la majorité des voix exprimées*



# Point n°2 – Élection du/de la Président-e de la CP

## Candidats :

- *Mme Raphaëlle LEGUEN*
- *M. Yannick CHENEVARD*



CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

**BULLETIN DE VOTE**  
**PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION PERMANENTE**  
**VICE-PRÉSIDENTE DU CONSEIL MARITIME DE FAÇADE**

**Veillez cocher le nom du candidat pour lequel vous souhaitez voter.**

- Mme Raphaëlle LEGUEN
- M. Yannick CHENEVARD

# Ordre du jour

## Point n°3

*Élection des membres de la Commission permanente sur les sièges restés ou devenus vacants en cours de mandat*

&

## Point n°4

*Élection de la dernière suppléante du CMF au CNML*

# Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

## Rôle de la CP :

- *Assure la continuité des travaux du Conseil entre deux sessions. Prépare le programme de travail et les délibérations*
- *Peut se voir déléguer des missions par le Conseil, et notamment, émettre en son nom des délibérations ou avis*
- *Assure la cohérence des travaux des groupes de travail*

# Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

## Composition

- *Les présidents du CMF ou leurs représentants*
- *Le président de la Commission permanente*
- *Le préfet de la région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées ou son représentant*
- *Le préfet de Corse ou son représentant*
- ***3 membres du collège des collectivités territoriales***
- *3 membres du collège des représentants des activités professionnelles et des entreprises*
- *1 membre du collège des salariés*
- *3 membres du collège des associations et des usagers*

# Points n°3 & 4 – Élection de la Commission permanente

## Candidats :

- *Mme Raphaëlle LEGUEN, représentante des EPCI de plus de 100 000 habitants de Méditerranée*
- *M. Yannick CHENEVARD, représentant le Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur*
- *M. Gil BERNARDI, représentant les communes littorales de Provence-Alpes-Côte d'Azur*

## Points n°3 & 4 – Élection au CNML

### Rôle du CNML :

- *associé à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de la stratégie nationale pour la mer et le littoral (SNML)*
- *obligatoirement consulté sur les décrets relatifs à la gestion du domaine public maritime,*
- *rôle de proposition et de conseil auprès du gouvernement et coordonne les travaux des instances consultatives maritimes présentes au niveau national*

## Points n°3 & 4 – Élection au CNML

### Résultat des élections du 16 septembre au 03 octobre 2015 :

- ***Mme Raphaëlle LEGUEN***  
***(suppléant : M. Jean-Charles ORSUCCI)***
- ***M. Michel MOLY***  
***(suppléante : Mme Mireille PEIRANO)***
- ***M. Didier REAULT***  
***(suppléante : Mme Marie-Rose BENASSAYAG)***

# Points n°3 & 4 – Élection au CNML

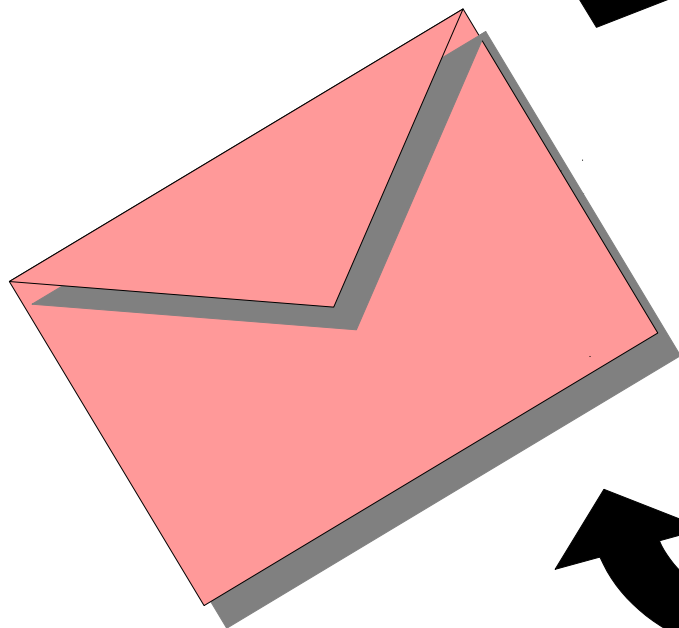
## Candidate :

- ***Agnès LANGEVINE, représentante (suppléante) du Conseil régional Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées***



# Points n°3 & 4 – Elections CP et CNML

## Procédure pour le double vote :



  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE


**BULLETIN DE VOTE  
COMMISSION PERMANENTE**

**Veillez cocher le nom des candidats pour lesquels vous souhaitez voter  
(dans la limite de deux noms).**

Mme Raphaëlle LEGUEN

M. Yannick CHENEVARD

M. Gil BERNARDI

  
Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

CONSEIL MARITIME DE FAÇADE DE MÉDITERRANÉE

**BULLETIN DE VOTE  
REPRESENTANTE SUPPLEANTE DU CONSEIL MARITIME DE  
FACADE AU CONSEIL NATIONAL DE LA MER ET DES  
LITTORAUX**

**Veillez inscrire le nom de la candidate pour laquelle vous souhaitez voter.**

# Ordre du jour



## Point n°5

***Constitution d'un annuaire des membres du  
CMF***

# Point n°5 – Annuaire du CMF

## Exemple :

- représentants de [organisme ou institution au titre duquel/de laquelle siègent les personnes ci-dessous] :

Nom Prénom du titulaire	Nom prénom du suppléant
<i>Date de naissance</i>	<i>Date de naissance</i>
	
<i>Mandats électifs</i>	<i>Mandats électifs</i>
<i>Fonctions publiques et/ou professionnelles</i>	<i>Fonctions publiques et/ou professionnelles</i>
<i>Coordonnées publiques ou professionnelles :</i> - adresse postale - mail	<i>Coordonnées publiques ou professionnelles :</i> - adresse postale - mail

A topographic map with contour lines and numerical values, serving as a background for the top section of the slide.

# Ordre du jour

## Point n°6

***Fascicule sur l'organisation et les missions de l'État sur le littoral et en mer Méditerranée***

# Point n°6 – Fascicule

## Principe :

- *Partager l'information sur :*
  - *les questions qui relèvent d'une action de l'État sur le littoral et en mer Méditerranée*
  - *les espaces de compétences*
  - *l'organisation de l'État au sens large (administrations et établissements publics) et ses compétences*

# Point n°6 – Fascicule

## Résultat : 56 fiches thématiques



# Point n°6 – Fascicule

## La direction interrégionale de la mer Méditerranée

Sous l'autorité des préfets compétents, la direction interrégionale de la mer anime et coordonne l'ensemble des politiques de la mer et du littoral de la façade méditerranéenne française.

De manière plus précise, les missions de la DIRM sont triples.

D'une part, elle coordonne les politiques en mer :

- en s'assurant de la cohérence des services et opérateurs de l'État chargés de ces politiques et en promouvant en animant le réseau des espaces maritimes et littoraux et des politiques publiques avec eux une vision d'ensemble des espaces maritimes ;
- en assurant avec le DREAL, la gestion et la protection du littoral et la planification des activités en mer, en concertation avec les usages.

D'autre part, elle a la charge le développement durable des activités maritimes :

- en encadrant les activités de pêche, de cultures marines ou d'élevages marins pour faciliter la cohabitation avec d'autres activités et pour assurer leur développement dans le respect des objectifs de préservation des stocks de poissons, de qualité des eaux et des écosystèmes marins ;
- en mettant en œuvre les aides publiques d'accompagnement des secteurs de la pêche et des cultures marines ;
- en réglementant ces activités tout en coordonnant les actions de police des pêches des services de l'État.

Enfin, elle veille à la sécurité maritime et à la sauvegarde de la vie humaine en mer. Pour cela elle cherche à prévenir les risques par un triple contrôle :

- celui des navires et leurs équipements (grâce aux centres de sécurité des navires – CSN – de Marseille et de Sète et à leurs antennes à Port-la-Nouvelle, Martigues, Toulon, Bastia, Ajaccio et Propriano). En cas de pollution causée par un navire sur la frange côtière et sur le littoral, la DIRM est alors à même de contribuer à la lutte à travers les centres de stockage POLMAR-terre dont elle a la charge à Sète, Port-de-Bouc et Ajaccio ;
- celui de la compétence des marins et des effectifs nécessaires à la conduite de ces navires en organisant les délivrances des titres de professionnels maritimes à Sète et Bastia (sur lesquels elle exerce l'autorité académique). Cette sécurité maritime passe également par la prévention des risques du travail maritime via les CSN et le service de santé des gens de mer de Marseille et de ses permanences à Port-la-Nouvelle, Sète, Toulon, Nice, Bastia et Ajaccio ;
- celui des dispositifs de sécurité de la navigation maritime (les 950 phares, bouées et signaux lumineux), balisage, surveillance du trafic maritime, information nautique à travers les services des Phares et Balises (à Sète, Marseille, Toulon, Bastia et Ajaccio) et du CROSSMED (à La Garde et à Ajaccio).

Fort de environ 350 agents, la DIRM est présente sur l'ensemble de la façade méditerranéenne, avec des agents en poste dans la plupart des départements côtiers de Méditerranée pour assurer un accueil de proximité des usagers sur les questions de son ressort.

Enfin, dans le cadre du pilotage des missions des affaires maritimes, la DIRM assure le commandement opérationnel de la vedette régionale de surveillance MAUVE et travaille en étroite relation avec les unités littorales des affaires maritimes des DDTM (cf. infra).

## Focus sur le CROSS-Méditerranée

Dans le domaine de l'organisation des secours, de la recherche et du sauvetage des personnes en détresse, le DIRM exerce la tutelle organique des CROSS pour le compte du ministre chargé de la mer, la responsabilité des opérations appartenant néanmoins au préfet maritime.

Le CROSS La Garde (CROSSMED) est surtout orienté vers le sauvetage, et notamment le sauvetage « plaisance » en été. Il dispose d'un centre principal à La Garde près de Toulon, et d'une antenne d'appui à Ajaccio-Aspretto pour la région Corse.



Le CROSS assure un certain nombre de missions :

- la recherche et le sauvetage des personnes en détresse en mer en centralisant les alertes, dirigeant et coordonnant les opérations impliquant une information permanente de tous les participants ;
- il assure la surveillance de la navigation maritime en suivant les navires soumis à des comptes-rendus lors de leur transit, ainsi qu'en réceptionnant les différentes alertes pouvant être transmises par les navires faisant l'objet d'un acte de malveillance, assurant ainsi une mission de sûreté des navires marines en Méditerranée française pour centraliser les informations relatives à ces pollutions afin d'en rechercher les origines et renseigner les autorités chargées de la lutte (préfet maritime ou préfet de département) ;
- il diffuse les renseignements de sécurité maritime dans le cadre du système mondial de sécurité et de détresse en mer (SMDSM), notamment l'information nautique et météorologique à partir de ses différents émetteurs.



La diffusion de l'information météorologique est effectuée sous forme de bulletins météorologiques dont le contenu est élaboré par Météo France à heures régulières, en fonction de la distance à la côte (bulletin côtier jusqu'à 20 milles, bulletin large jusqu'à 200 milles et grand large au-delà de 200 milles). Lorsque les conditions durcissent, des avis de côté, large ou grand large.

La diffusion de l'information nautique est effectuée par les CROSS sous la forme d'avis urgent aux navigateurs.

## Le délégué du DIRM en Corse

La Corse représente la moitié (1 000 km) du linéaire côtier total de la façade méditerranéenne. Distant de près de 170 km des Alpes-Maritimes et plus de 280 km de Marseille, siège de la DIRM Méditerranée, il est apparu nécessaire d'y installer un représentant permanent du directeur interrégional sur place, animant les missions des différents services sur l'île.

Il assure également le lien avec les préfets et les directions départementales des territoires et de la mer.

# Point n°6 – Fascicule

## L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse

### Le Parc national de Port-Cros



Créé le 14 décembre 1963, le Parc national dont les cœurs occupent 1 700 ha de terres émergées (les îles de Port-Cros et de Porquerolles jusqu'à 600 m en mer, le Cap Lardier et la presqu'île de Giens) et 2 900 ha de surface maritime, est l'un des deux plus anciens parcs nationaux de France. Il est le pionnier des parcs marins en Europe.

Il accueille également d'autres outils de protection de milieu marin. En effet, depuis 1979 le parc abrite sur l'île de Porquerolles le **Conservatoire botanique national méditerranéen** chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. En 1999, par accord entre l'Italie, la Principauté de Monaco et la France, un Sanctuaire pour les mammifères marins de Méditerranée, le **Sanctuaire PELAGOS** est également créé, le Parc animant la partie française. Le Parc national de Port-Cros s'inscrit en outre dans le réseau européen Natura 2000, ayant été désigné comme opérateur pour la mise en place des mesures de gestion qui s'y rapportent dans sa zone d'action.

Avec la loi du 14 avril 2006 sur les parcs nationaux, de nouvelles perspectives pour le parc se sont ouvertes, notamment à travers la notion d'aire d'adhésion, en partenariat et de développement durable sur les acteurs concernés, générant une nouvelle dynamique de protection et de développement durable sur l'ensemble des espaces marins et littoraux environnants.

L'enjeu est de taille : bien que les surfaces protégées et gérées soient plus réduites que pour les autres parcs nationaux, Port-Cros doit faire face à l'afflux chaque année de 1,5 millions de visiteurs sur l'ensemble des espaces concernés, à la fois pour la beauté des paysages naturels et pour la richesse de son patrimoine culturel (ses vestiges romains, sa trentaine d'épaves et ses forts militaires). C'est en 2012 que cette nouveauté a pris tout son sens, puisque le Parc national a été réformé en profondeur. A l'issue d'une concertation avec les acteurs locaux, l'espace du Parc national a été totalement reconfiguré avec ses « cœurs », espaces de protection et d'accueil du public où vivent encore 350 habitants permanents, une « aire potentielle d'adhésion » de 23 000 ha (11 communes concernées), espace de projet de développement durable à élaborer avec les onze communes qui le composent et une « aire maritime adjacente » réplique en mer de l'aire d'adhésion de 123 000 ha, qui couvre l'espace marin au droit de ces onze communes et étendue jusqu'à 3 milles marins au sud des îles.

Fin 2015, le parc national a finalisé en relation étroite avec les collectivités territoriales et l'ensemble de ses partenaires, un projet de territoire inspiré par les principes du développement durable. Ce document constitue la charte du Parc national de Port-Cros, et a proposé aux onze communes environnantes d'intégrer son périmètre.



Les agences de l'eau ont été créées par la loi sur l'eau du 16 décembre 1964. Il en existe une dans chaque grand bassin hydrographique de métropole, soit six agences de l'eau qui ont un rôle majeur dans les politiques de bassin versant pour la qualité de l'eau, la lutte contre sa pollution et la protection des milieux aquatiques, notamment en mettant en œuvre la directive cadre sur l'eau et son volet littoral.

Elles assurent la gestion des établissements publics à caractère administratif de l'eau sous la tutelle du ministère en charge du développement durable. Elles mettent également en œuvre les orientations définies par les comités de bassin et déclinées par les schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE).



établissement public

Le territoire de compétence de l'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse s'étend d'une part sur le bassin Rhône-Méditerranée hydrographique Saône-Rhône côtiers du Languedoc-Roussillon, Pyrénées, de Provence-Alpes-Côte d'Azur et littoral méditerranéen, d'autre part, sur le bassin de la Corse. Elle dispose, outre son siège à Lyon, de sept autres agences implantées à Besançon, Montpellier, et emploie 1 200 personnes.

Elle perçoit l'impôt sur les ressources de tous les usagers : ménages, entreprises, industriels, agriculteurs... Elle collecte et réinvestit les contributions des collectivités, associations pour mettre en œuvre des stations d'épuration, des captages d'eau potable, économiser l'eau, restaurer les fonctionnalités des rivières et préserver la

### Les experts associés au Conseil maritime de façade de Méditerranée



Le Service hydrographique et océanographique de la marine (SHOM) est un établissement public national sous la tutelle du ministère de la Défense. Il a pour mission de connaître et de décrire l'environnement physique marin dans ses relations avec l'atmosphère, avec les fonds marins et les zones littorales et d'en prévoir l'évolution. Il assure la diffusion des informations correspondantes.



L'Office national de l'eau et des milieux aquatiques (ONEMA) est un établissement public national sous la tutelle du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie. Il vise à favoriser une gestion globale et durable de la ressource en eau et des écosystèmes aquatiques. Il s'inscrit dans l'objectif de reconquête de la qualité des eaux et d'atteinte des objectifs de bon état écologique fixés par la directive cadre sur l'eau.



Le Bureau de recherches géologiques et minières (BRGM) est un établissement public à caractère industriel et commercial. Il est placé sous la tutelle du ministère de l'Éducation nationale, du Supérieur et de la Recherche, du ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie et du ministère de l'Économie, de l'Industrie et du Numérique. Il est l'établissement public de référence dans les applications des sciences de la Terre pour gérer les ressources et les risques du sol et du sous-sol.



Le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) est un établissement public placé sous la tutelle des ministères de l'Enseignement supérieur et de l'Écologie. Il se déploie sur plus de 14 sites en France, comprenant musées, parcs zoologiques, jardins botaniques, laboratoires. Spécialisé dans les sciences de la terre et de l'espace, la paléontologie, les sciences de la vie et les sciences de l'homme il est le gardien du patrimoine naturel planétaire depuis 1793, année depuis laquelle il gère et conserve des milliers d'espèces de graines, de plantes, d'animaux, vivants ou disparus. Ce savoir accumulé et transmis à travers des expositions et par l'enseignement des sciences de la nature et de l'homme, se renforce par des programmes de recherche et d'expertise de la diversité biologique et écologique qu'il mène, y compris en mer.



Le Centre national de la recherche scientifique (CNRS) est un organisme public de recherche (établissement public à caractère scientifique et technologique, placé sous la tutelle du Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche). Il produit du savoir et met ce savoir au service de la société, dans l'ensemble des domaines scientifiques, technologiques et sociétaux.



L'Agence nationale de sécurité sanitaire, de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministères chargés de la Santé, de l'Agriculture, de l'Environnement, du Travail et de la Consommation. Elle assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence sur un large champ couvrant la santé humaine, la santé et le bien-être animal ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales. Elle évalue ainsi l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques...) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non,





# Ordre du jour

## Point n°7

*Retour sur les avis formulés  
sur le projet de guide méthodologique  
sur le processus de mise en œuvre  
de la planification de l'espace maritime*

# Point n°7 – Guide PEM

## Avis reçus :

- *Avis de la Commission permanente du 19 novembre 2015*
- *Avis de la Commission administrative de façade du 14 décembre 2015*
- *Dix-sept avis reçus dans le cadre de la consultation écrite des membres du CMF*

# Point n°7 – Guide PEM

**Les membres du CMF ont été appelés à s'exprimer sur :**

- *La pertinence d'un tel guide ;*
- *Le rôle que devait tenir ce guide ;*
- *l'identification du document stratégique de façade (DSF) en tant qu'élément clé de la mise en œuvre de la planification de l'espace maritime (PEM)*

# Point n°7 – Guide PEM

## Synthèse des avis :

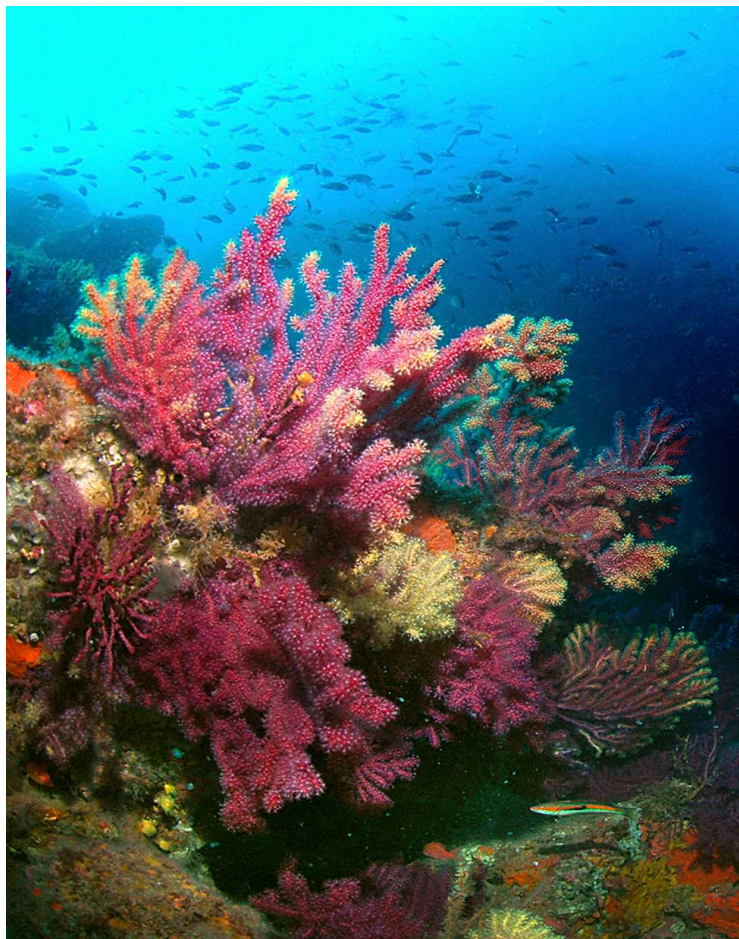
- *Absence de cadre stratégique ;*
- *Absence de cadre juridique et de cohérence administrative ;*
- *Absence de calendrier ;*
- *Interrogations sur la valeur prescriptive du guide méthodologique ;*
- *Questions du pilotage de la démarche et de l'arbitrage des problématiques ;*
- *Besoin de définition des périmètres de la planification ;*
- *Besoin de clarification des objectifs et de la méthode ;*
- *Questions relatives à la forme des documents de planification.*



# Ordre du jour

## Point n°8

*Adoption et mise en œuvre  
du programme de mesures  
du Plan d'action pour le milieu marin  
pour la sous-région marine  
Méditerranée occidentale*



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Direction  
interrégionale  
de la Mer  
MÉDITERRANÉE

# Plan d'action pour le milieu marin en Méditerranée occidentale – Programme de mesures

Conseil maritime de façade  
21 mars 2016

# L'objectif du "Plan d'action pour le milieu marin »

Directive-cadre stratégie pour le milieu marin (2008/56/CE) :

**Atteindre le bon état écologique  
des eaux marines en 2020**

# Composition du "Plan d'action pour le milieu marin »

## 5 éléments révisables tous les 6 ans

### Évaluation initiale

diagnostic de départ de l'état du milieu et des pressions qui s'y exercent.

### Définition du bon état écologique

objectif final à atteindre sur la base de 11 descripteurs listés par la directive cadre

### Objectifs environnementaux

déclinent le bon état écologique en cibles opérationnelles, ces objectifs doivent pouvoir être quantifiables et évaluables

### Programme de surveillance

ensemble des suivis et analyses mis en oeuvre, permettant de s'assurer de l'avancement du programme de mesures et, au final, de la bonne atteinte des objectifs

### Programme de mesures

partie opérationnelle qui décrit l'ensemble des politiques publiques mises en oeuvre pour atteindre l'objectif de bon état écologique

Validés 2012

Validé le 3 juin 2015

Feuilles de route par programme thématique en cours de validation

En voie d'adoption : dans le circuit de signature

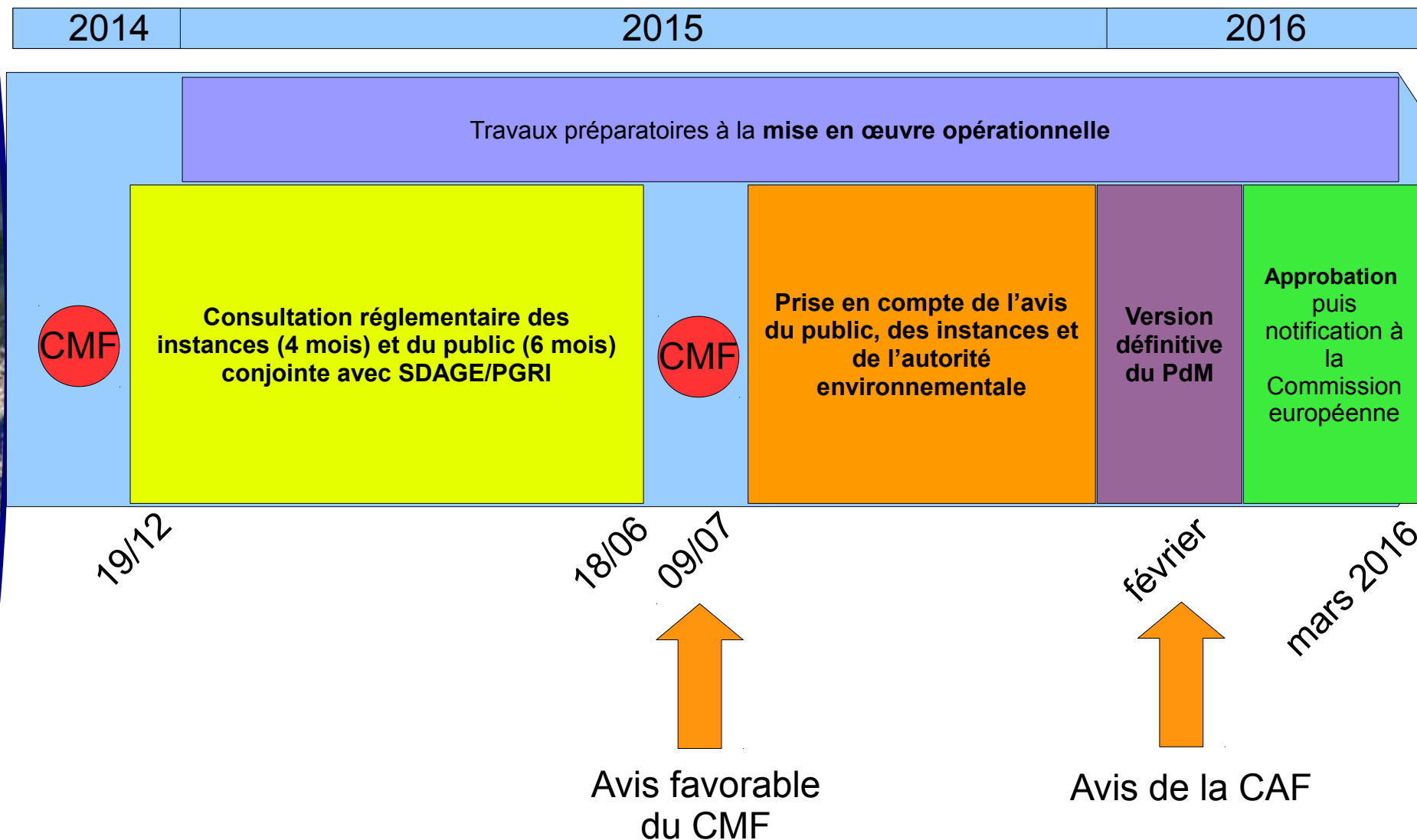


# Programme de mesures : définition

## 5ème élément du PAMM

- **ensemble des politiques publiques et actions mises en œuvre** pour atteindre l'objectif du BEE des eaux marines
- **volet opérationnel** du PAMM résultant de l'ensemble des autres parties
- le PdM présente **par objectif environnemental** :
  - des **mesures existantes adoptées et déjà mises en œuvre** au titre d'autres politiques environnementales ou sectorielles (DHFF/DO, DCE, PCP, transports maritimes...)
  - des **mesures existantes en cours de mise en œuvre** (déjà inscrites dans les feuilles de route des services)
  - des **mesures nouvelles**

# Programme de mesures : processus d'élaboration



# Programme de mesures : processus d'élaboration

## Dernières évolutions sur le projet depuis le CMF de juillet 2015 :

- Prise en compte de la consultation réglementaire du public et des instances
- Validation des mesures de niveau national : **accords formels des directions d'administrations centrales** sur 26 mesures proposées
  - mesures engageant les ministères compétents sur la future maîtrise d'ouvrage
  - mesures harmonisées pour les 4 façades maritimes
- Insertion des **dispositions des nouveaux SDAGE RM et Corse 2016-2021**
- **Recommandations du niveau communautaire** sur le format attendu des PdM (classement et typologies des mesures, mode de numérotation, informations obligatoires pour chaque mesure en vue du rapportage...)
- **Travaux d'harmonisation des 4 PdM** : sommaire commun, présentation des politiques publiques contribuant au bon état écologique, fiches communes de présentation des mesures...)

**L'économie générale du projet tel que soumis à la consultation n'est toutefois pas remise en cause**

# Programme de mesures : son contenu

- 61 mesures existantes et déjà mises en œuvre



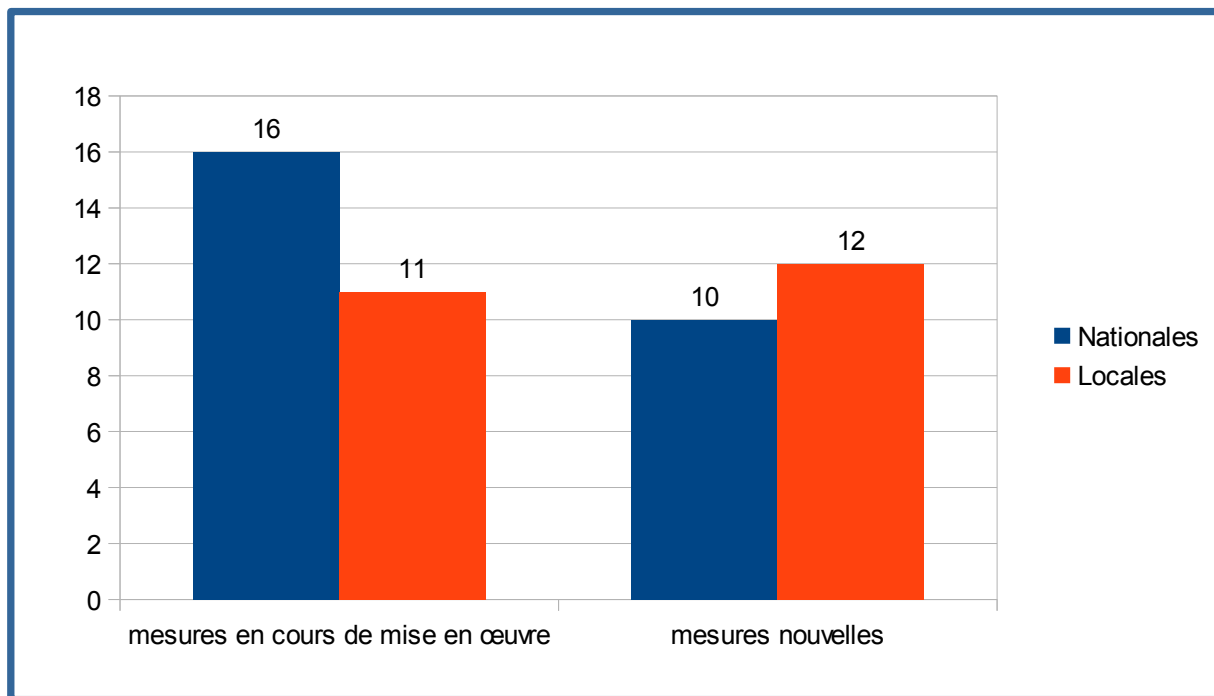
1 résumé

- 27 mesures existantes en cours de mise en œuvre



1 fiche mesure  
détaillée (actions,  
calendrier, maîtrises  
d'ouvrage, type de  
financements...)

- 22 mesures nouvelles



# Programme de mesures : son contenu

Les 26 mesures de portée nationale s'articulent autour de 2 axes prioritaires :

## - Gestion de l'interface terre-mer

Mesures sur les pollutions telluriques complémentaires aux SDAGE (aires de carénages, techniques de dragage...)

Un volet très significatif de mesures sur les déchets marins

## - Biodiversité marine

Protections spatiales à développer sur les écosystèmes patrimoniaux, restauration des fonctionnalités halieutiques, actualisation des protections des espèces marines, adaptation des pratiques de pêche...

→ mesures en cohérence avec les stratégies nationales, les engagements du gouvernement suite aux conférences environnementales, le projet de loi « Biodiversité » et les priorités françaises retenues dans le cadre du FEAMP

# Programme de mesures : son contenu

Ces 2 axes prioritaires sont accompagnés de 2 systèmes de mesures transversales:

- **sensibilisation, communication, formation** : nécessaire à la conduite du changement et à la diffusion des bonnes pratiques
- **intégration de l'environnement marin dans les politiques d'aménagement** (développement des volets SMVM des SCOT) et **dans la planification de certaines activités** (schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage)

**Les sujets émergents (espèces invasives, bruit sous-marin)** sont traités mais ne peuvent par contre faire l'objet de mesures aussi développées dans ce premier cycle de mesures 2016-2021.

# Programme de mesures : son contenu

## 23 mesures pour répondre plus spécifiquement aux objectifs environnementaux de Méditerranée

### Préservation des petits fonds côtiers (herbiers, coralligène)

- Mesures visant à une **meilleure gestion des mouillages** afin de préserver les habitats sensibles, adaptées en fonction des différentes catégories de navires (navires de commerce, de plaisance et de grande plaisance)
- Définir et mettre en œuvre une stratégie interrégionale sur l'**activité de plongée**
- Définir un cadrage stratégique de façade de la **restauration écologique des habitats naturels** / Initier une **opération pilote** de restauration écologique

### Ressources halieutiques

- Renforcer la prise en compte du **repos biologique des espèces locales** dans les textes réglementaires sur la pêche professionnelle et de loisir (poulpe, rouget de vase...)

### Mammifères marins

- Favoriser l'installation sur les navires de **systèmes d'alerte et de prévention des collisions avec les mammifères marins** sur les navires français et étrangers effectuant des lignes maritimes régulières dans la sous-région marine ainsi que sur les navires civils de l'État.

# Programme de mesures : mise en œuvre

## Mise en œuvre des mesures : une montée en puissance progressive à compter de 2016

### A/ Définition d'un mode d'organisation (2016)

- Désignation de « pilotes » pour chacune des mesures (services de l'État ou établissements publics)
- Identification des services de l'État et des établissements publics à mobiliser, et du type d'actions à conduire (appui technique, instruction réglementaire, association d'acteurs...)
- DIRM : coordination générale et suivi de la mise en œuvre à l'échelle de la façade

### B/ Phase préalable de développements méthodologiques et mise en place de partenariats (2016/2017)

- De nombreuses mesures nécessitent des études, la définition des secteurs prioritaires où décliner les mesures (territorialisation), ou d'un cadrage national préalable : action n°1 des mesures avec l'appui des opérateurs de l'État (AAMP, AERMC, CEREMA...)
- En fonction de ces résultats, mise en place de partenariats et structuration des maîtrises d'ouvrages hors État/EP (collectivités territoriales, organisations professionnelles, fédérations, associations...)



# Programme de mesures : mise en œuvre

**C/ Définition des priorités d'action pour les mesures de niveau façade et les mesures nationales nécessitant une déclinaison territoriale (2016)**

**D/ Mobilisation effective des moyens financiers (2016-2017) : plusieurs sources de financement à aller chercher, des processus administratifs à mettre en place pour les fonds nouveaux**

- Moyens du programme budgétaire 113 « Paysage, eau et biodiversité » : la DCSMM fait partie des priorités (engagements communautaires)
- Moyens d'autres programmes sous responsabilité du MEEM : pêche (DPMA) ; risques/déchets (DGPR)
- Élargissement du champ d'intervention des agences de l'eau (loi « Biodiversité ») et révision des programmes d'intervention d'ici à 2018
- Fonds européens (notamment FEAMP sur la partie pêche et PMI)
- Collectivités territoriales (dans le cadre des CPER notamment)
- Développement d'appels à projets européens dans le domaine de la PMI
- Fonds éolien en mer, ADEME...

# Programme de mesures : mise en œuvre

## Éléments de perspective sur la mise en œuvre des mesures

- La France va pour la première fois mettre en œuvre cette politique environnementale globale en mer. Le programme de mesures va donc s'installer dans la durée (2016 – 2021, cible BEE 2020)
- Engagements forts des directions ministérielles qui accompagneront les autorités déconcentrées dans la mise en œuvre (26 mesures nationales sur 49)
- Mobilisation priorisée des opérateurs de l'État
- 27 mesures sur 49 en cours de mise en œuvre : mesures déjà intégrées dans les feuilles de route des services, en dehors du cadre d'élaboration du PdM
- De nombreuses mesures ont des maîtrises d'ouvrages déjà identifiées et ne nécessiteront pas de financements importants : mesures réglementaires, rédaction de guides ou de schémas, élaboration de doctrines...
- L'ensemble des premières actions des mesures pourront être engagées dès 2016 comme l'exige la directive
- Un déploiement des mesures à plus large échelle sera ensuite possible à partir de 2018

**Merci de votre attention**



A topographic map with contour lines and numerical values, serving as a background for the top header.

# Ordre du jour

## Point n°9

*Résultat de l'enquête nationale  
sur les dragages des ports de plaisance*

# Schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments

---

**DGITM/DST – DGALN/DEB**

*Projet de note de cadrage méthodologique*

**Février 2016**



# Le projet de mesure des PAMM

## Une mise en place en deux temps :

### 1. Réalisation d'un cadrage méthodologique national (pilotage DAC) :

- échanges / prise de connaissance du sujet (janv. 2015).
- **lancement GT / réalisation d'un projet de cadrage méthodologique** (lignes directrices permettant la rédaction de schémas d'orientation adaptés aux particularités des territoires / aux différents types de ports) – (mars à déc. 2015).
- **présentation et élargissement aux associations de représentants « portuaires » (commerce, plaisance), du secteur de la pêche, de l'environnement (mars 2016).**
- diffusion : avril/mai 2016

### 2. Mise en place progressive d'instances de dialogue à l'échelle locale, puis réalisation de schémas locaux en fonction des priorités des territoires (2016 -2017).



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère  
de l'Environnement,  
de l'Énergie  
et de la Mer

# Les schémas d'orientation des opérations de dragage

## ROLE DES SCHEMAS :

Outils d'aide à la décision et d'information pour les acteurs du monde maritime/littoral :

proposent un diagnostic du territoire (état des lieux dragages/ modes de gestion des sédiments), puis des pistes de bonnes pratiques (sensibilité environnementale / travaux futurs).

## OJECTIFS DES SCHEMAS :

-éclairer les réflexions des maîtres d'ouvrage lors du dépôt d'un dossier/ demande d'autorisation de dragage , d'immersion ou de gestion à terre. Participer à la **mesure des impacts cumulés** des activités sur un territoire défini

-faciliter l'appréhension d'un dossier d'autorisation : **une phase de pré-cadrage mieux coordonnée**

-partager des **connaissances, les besoins et perspectives des acteurs**

-contribuer aux **engagements de préservation du milieu marin.**

# TMO Régions

pour le compte de la

**Mission de la navigation de plaisance et des  
loisirs nautiques**

## Observatoire des ports de plaisance

**Résultats de l'enquête  
« Dragage »**

**Décembre 2015**





# Méthodologie

- 192 questionnaires récoltés entre le 16 octobre et le 22 novembre 2015 sur 1029 ports, suite à une enquête en ligne <sup>(1)</sup>.
- Afin d'assurer la représentativité, les données ont été pondérées a posteriori selon :
  - La catégorie de port (maritime, fluvial ou lacustre)
  - La taille par catégorie de port
  - La géographie pour les ports maritimes

<sup>(1)</sup> Enquête en ligne auprès de 711 ports (maritimes, fluviaux et lacustres), soit 824 mails envoyés (certains ports pouvaient avoir plusieurs mails) sur une base totale de 1029 ports (318 ports sans adresse mail)

# Taux de retour et champ d'analyse retenu

En retenant les questionnaires avec l'indicatrice Dragage / Pas de dragage renseignée

	Nombre total de ports	Nombre de ports avec un mail	Nombre de réponses	Taux de retour	Taux de sondage
Ports fluviaux	478	203	39	19%	8%
Ports lacustres	78	58	11	19%	14%
Ports maritimes	473	449	142	32%	30%
<b>Ensemble des ports</b>	<b>1029</b>	<b>710</b>	<b>192</b>	<b>27%</b>	<b>19%</b>

En retenant les questionnaires ayant répondu sur les intentions de dragage

	Nombre total de ports	Nombre de ports avec un mail	Nombre de réponses	Taux de retour	Taux de sondage
Ports fluviaux	478	203	27	13%	6%
Ports lacustres	78	58	11	19%	14%
Ports maritimes	473	449	120	27%	25%
<b>Ensemble des ports</b>	<b>1029</b>	<b>710</b>	<b>158</b>	<b>22%</b>	<b>15%</b>

➔ **2 bases d'enquête** : une base générale (base des questionnaires avec l'indicatrice Dragage / Pas de dragage renseignée) et une base des questionnaires considérés comme complets (c'est-à-dire avec l'information sur les intentions de dragage).

Observatoire des ports de plaisance

# Taux de retour et champ d'analyse retenu

## Répartition par taille des 158 ports retenus dans le champ d'analyse

Base : Ports de la base des questionnaires complets

Données non pondérées

	Ports maritimes	Ports fluviaux	Ports lacustres
Très petits ports	34	9	6
Petits ports	34	5	
Grands ports	36	13	5
Très grands ports	16		
Total	120	27	11

### Définition de la taille des ports

Ports maritimes :

Très petits ports = ports de 200 places ou moins  
Petits ports = ports de 201 à 500 places  
Grands ports = ports de 501 à 1000 places  
Très grands ports = ports de plus de 1000 places

Ports fluviaux :

Très petits ports = ports de 30 places ou moins  
Petits ports = ports de 31 à 60 places  
Grands ports = ports de plus de 60 places

Ports lacustres :

Petits ports = ports de 150 places ou moins  
Grands ports = ports de plus de 150 places

Observatoire des ports de plaisance

# Taux de retour et champ d'analyse retenu

## Répartition par territoire des 158 ports retenus dans le champ d'analyse

Base : Ports de la base des questionnaires complets

Données non pondérées

	Ports maritimes
Manche Est	9 (34) *
Bretagne	48 (127)
Golfe de Gascogne	13 (74)
Méditerranée Est	31 (124)
Méditerranée Ouest	16 (40)
Corse	3 (22)
<b>Total</b>	<b>120</b>

	Ports lacustres
Aube	2 (2)
Hérault	1 (1)
Marne	1 (3)
Rhône	1 (3)
Haute-Savoie	6 (25)
<b>Total</b>	<b>11</b>

	Ports fluviaux
Nord Pas de Calais	3 (12)
Seine	3 (38)
Nord et Est	1 (16)
Alsace	1 (19)
Centre Bourgogne	2 (28)
Rhône Saône	11 (43)
Sud Ouest	5 (26)
Bretagne Pays de la Loire	1 (21)
<b>Total</b>	<b>27</b>

\* Entre parenthèses est indiqué le nombre de ports auxquels l'enquête a été adressée.

*Les faibles effectifs associés aux ports fluviaux et lacustres nous ont conduits à les cumuler pour la présentation des résultats.*

# Résultats de l'enquête



## Précautions de lecture

Les résultats par taille de port reposent sur des effectifs relativement faibles. Ils sont donc à lire avec une certaine prudence.

Les bases de calcul non pondérées sont systématiquement indiquées entre parenthèses (N = ...)

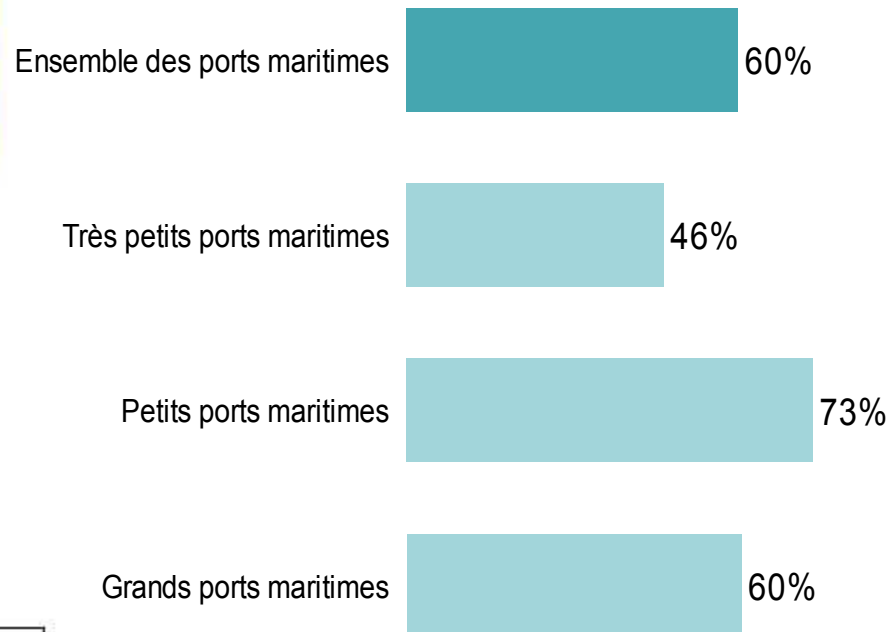
Les résultats reprenant moins de 15 réponses ne sont pas présentés.

Les résultats sur les proportions de ports ayant déjà réalisé un dragage sont calculés sur la base générale, c'est-à-dire celle des 192 répondants retenus (qu'ils aient ou non renseigné leurs intentions de dragage).

# Proportions de ports ayant effectué un dragage

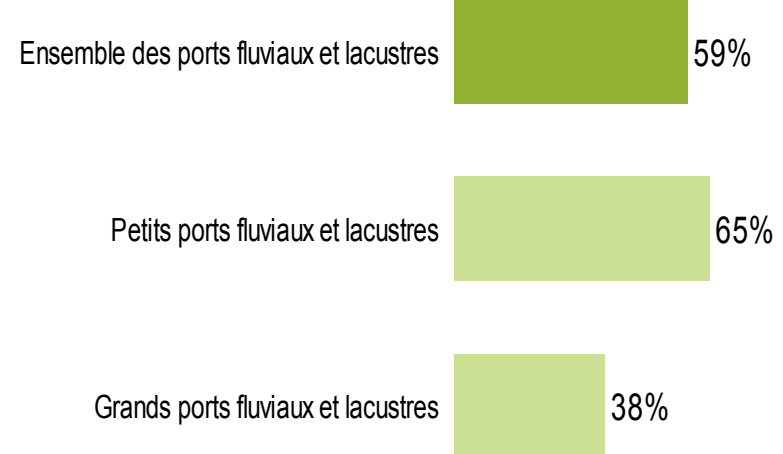
## Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 142)



## Ports fluviaux et lacustres

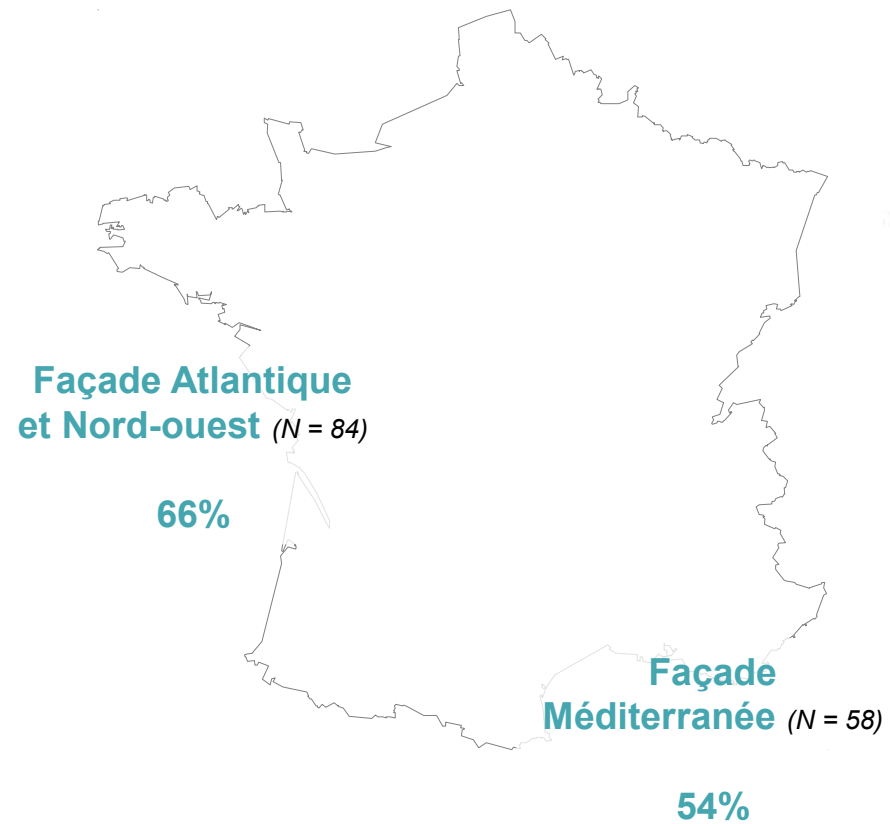
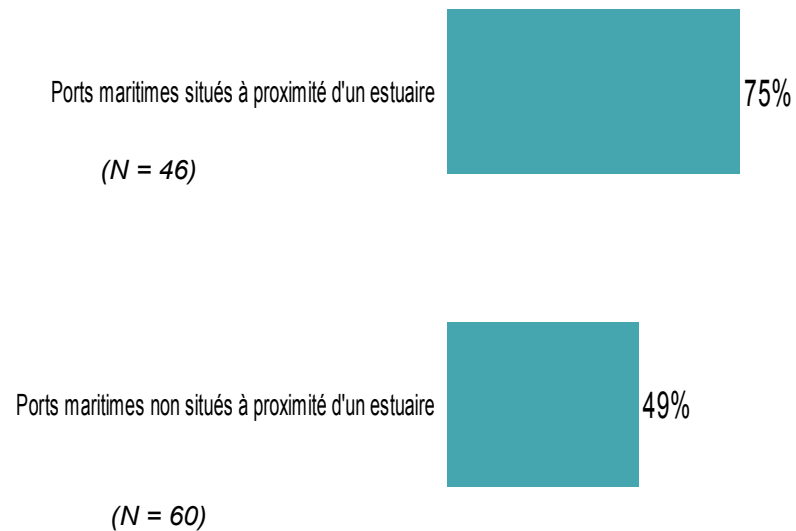
Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 50)



# Proportions de ports ayant effectué un dragage

## Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes



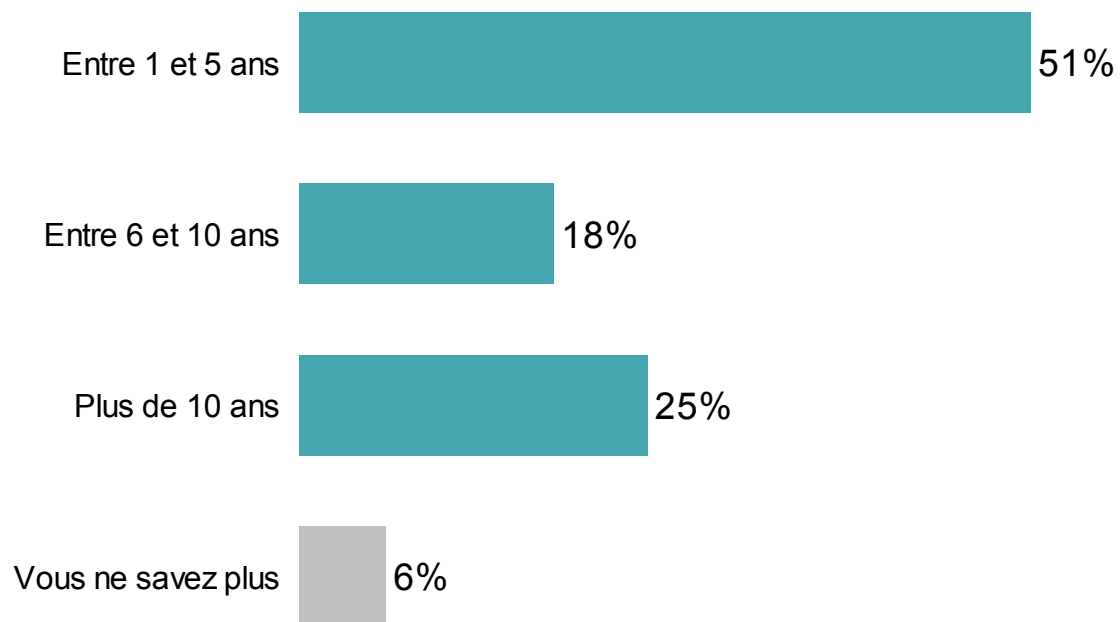


Les résultats qui suivent sont présentés sur la seule base des questionnaires considérés comme complets, c'est-à-dire celle des 158 répondants qui ont renseigné leurs intentions de dragage.

# Ancienneté du dernier dragage

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)

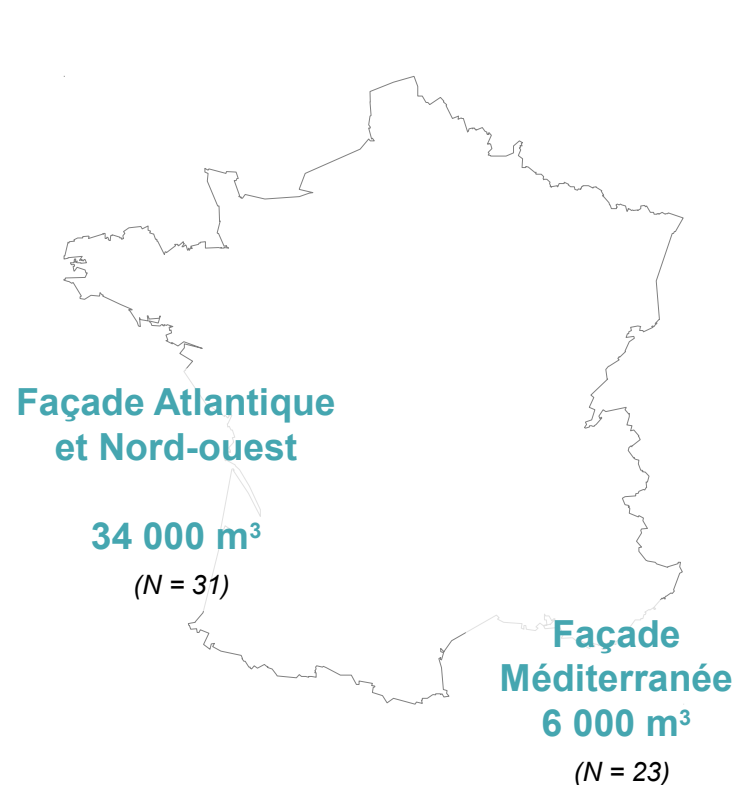
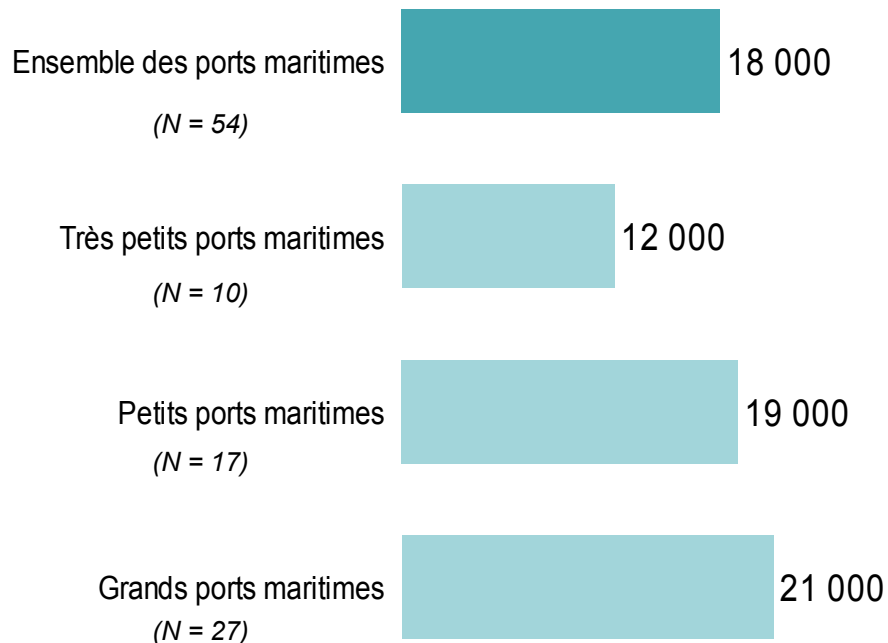


# Volume dragué

Volume moyen dragué en m<sup>3</sup> par port lors du dernier dragage

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage



! Effectifs faibles

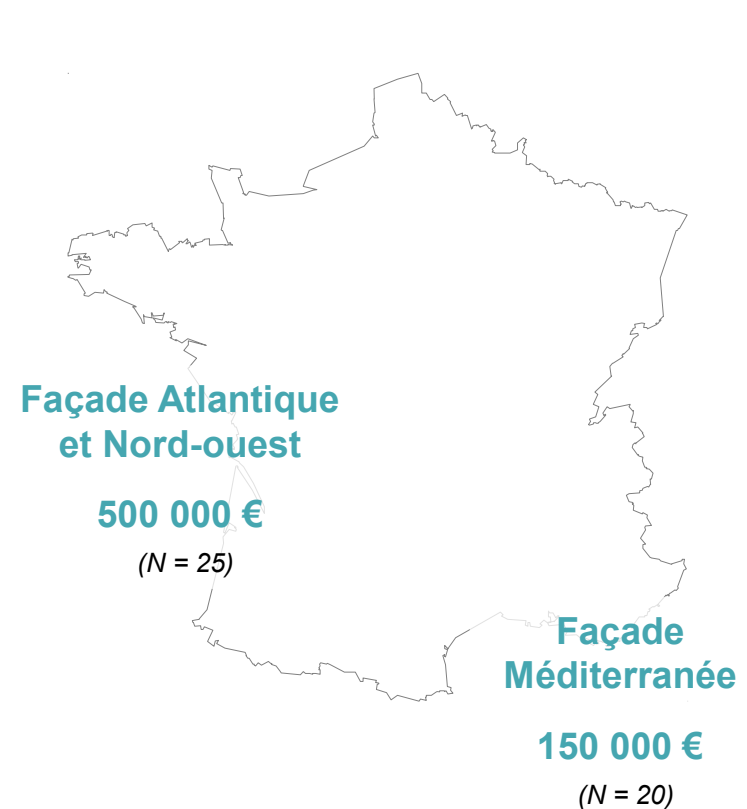
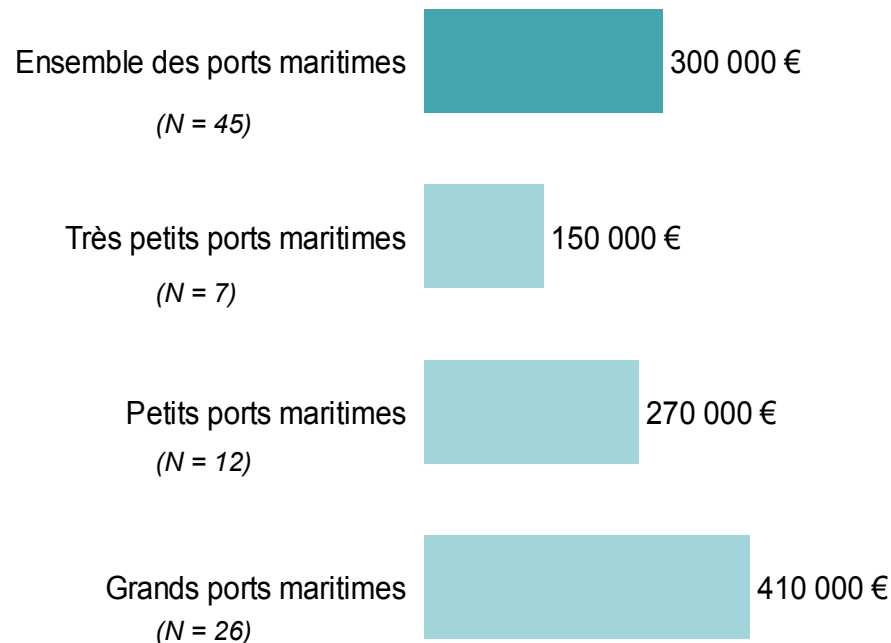
Observatoire des ports de plaisance

# Coût du dernier dragage

## Coût moyen du dernier dragage

### Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage



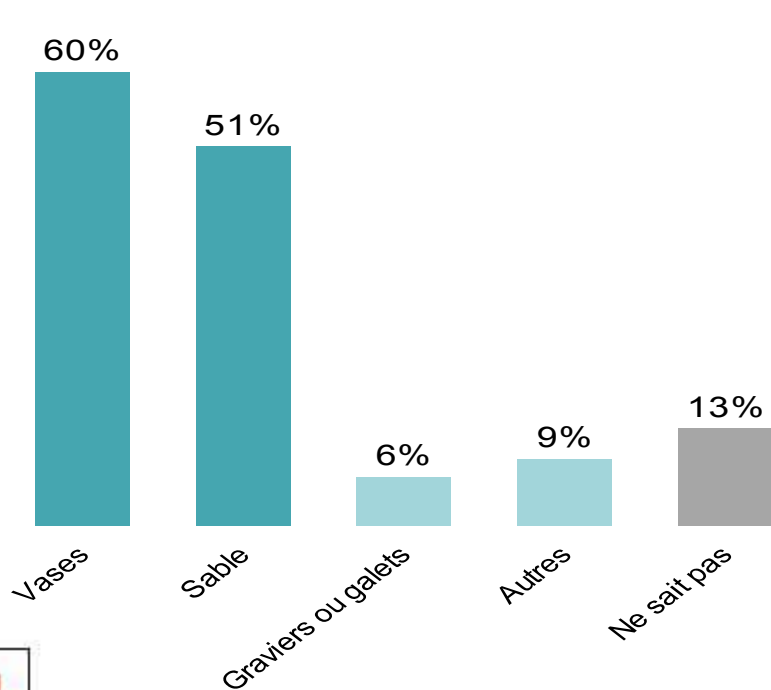
! Effectifs faibles

Observatoire des ports de plaisance

# Composition des sédiments dragués

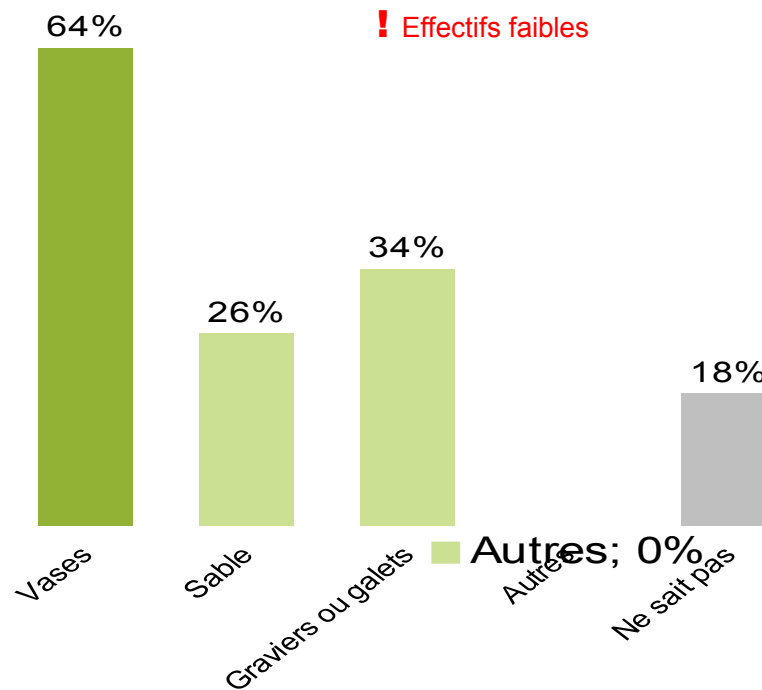
## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage  
(N = 74)  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles



## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ports fluviaux et lacustres ayant effectué un dragage (N = 15)  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

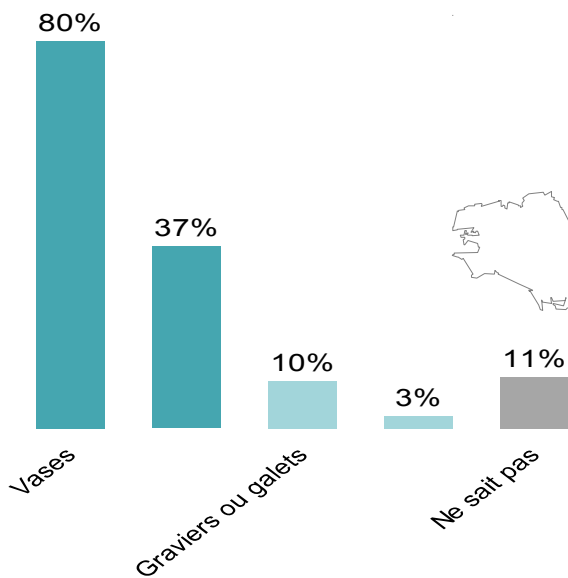


# Composition des sédiments dragués

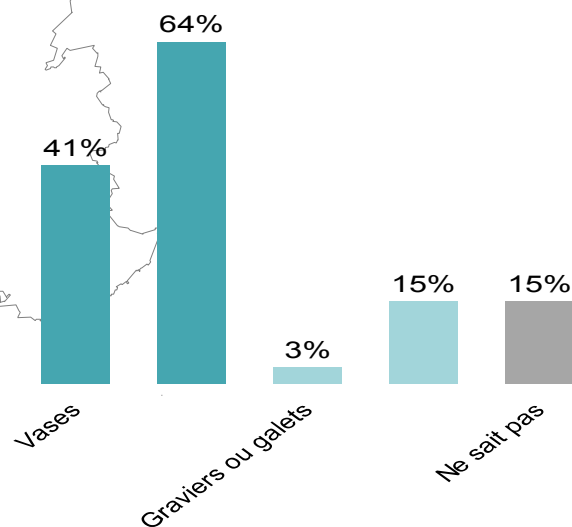
## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

### Façade Atlantique et Nord-ouest (N = 44)



### Façade Méditerranéenne (N = 29)



Observatoire des ports de plaisance

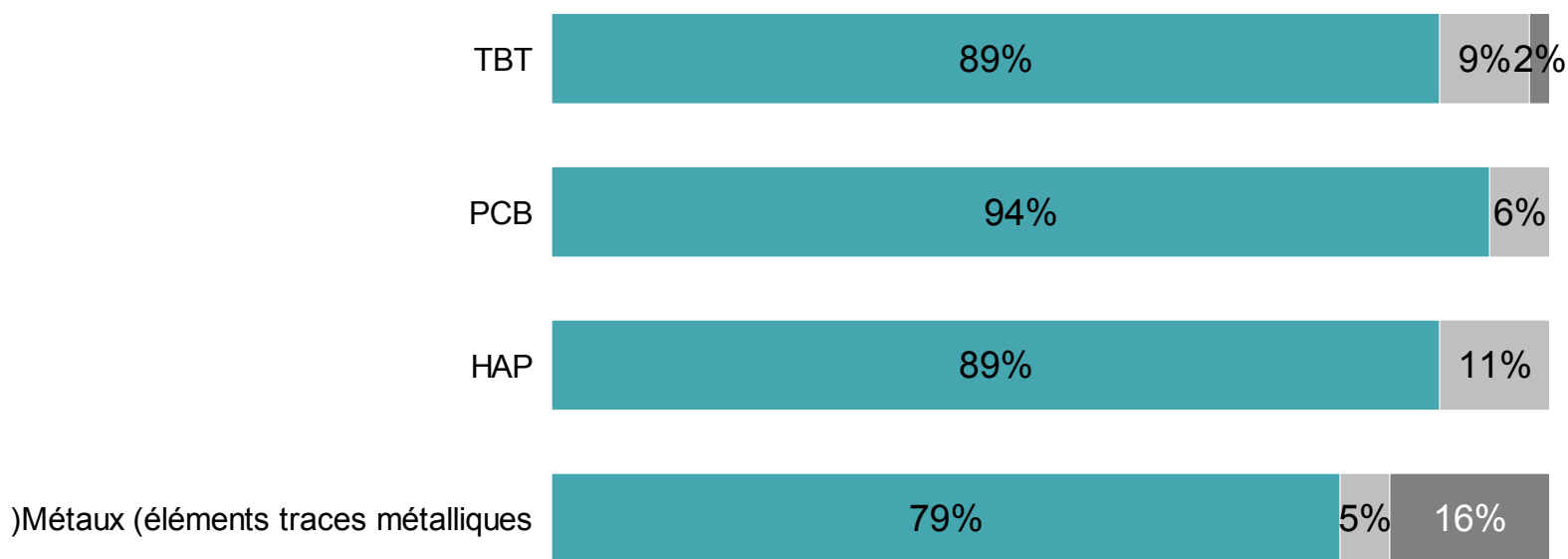


# Catégorie de contamination des sédiments dragués

→ 34% des responsables de port maritime ont déclaré connaître la catégorie de contamination des sédiments dragués.

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes connaissant la catégorie de contamination des sédiments dragués (N = 23 à 28 selon les éléments)



Légende. Bleu <N1 - gris clair <N2 – gris foncé > N2

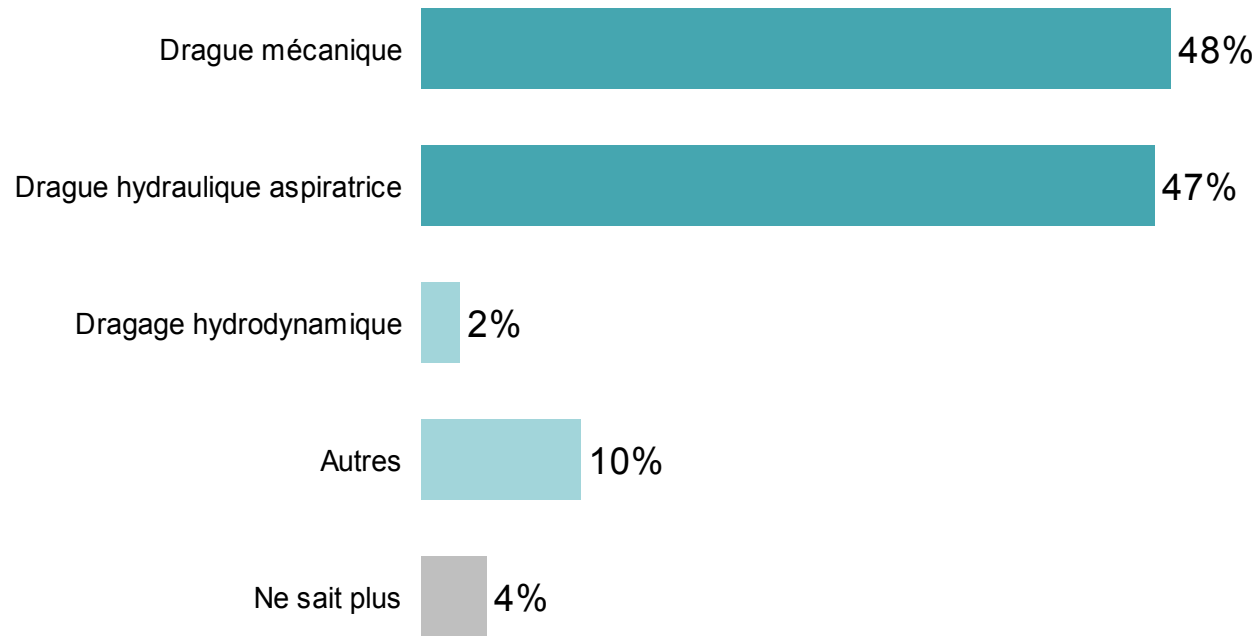
Observatoire des ports de plaisance



# Techniques utilisées

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 71)  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles



→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

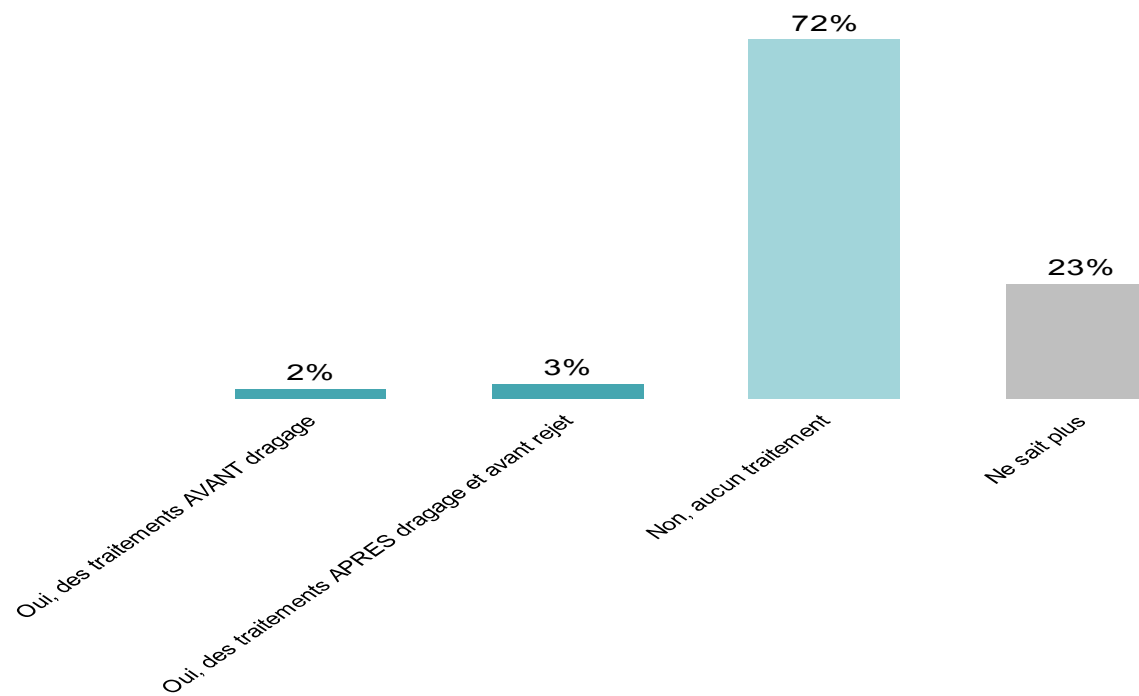


# Traitements spécifiques

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)

Total > 100% car plusieurs réponses possibles



## 2ème dépôt : dragage du bassin du Moros (2010)



**8000 m<sup>3</sup> de sédiments pollués (≅ au Guilvinec)**

**Dragage mécanique: présence importante de macro-déchets**

**Traitement des sédiments: déshydratation + liant hydraulique**

**Coût 1.1 M€ dont 450 000€ subvention Etat (FNADT)**



**Zone à draguer**

# Sédiments du Guilvinec confinés et recouvert de terre végétale



CONSEIL  
GÉNÉRAL  
**Finistère**  
Penn-ar-Bed



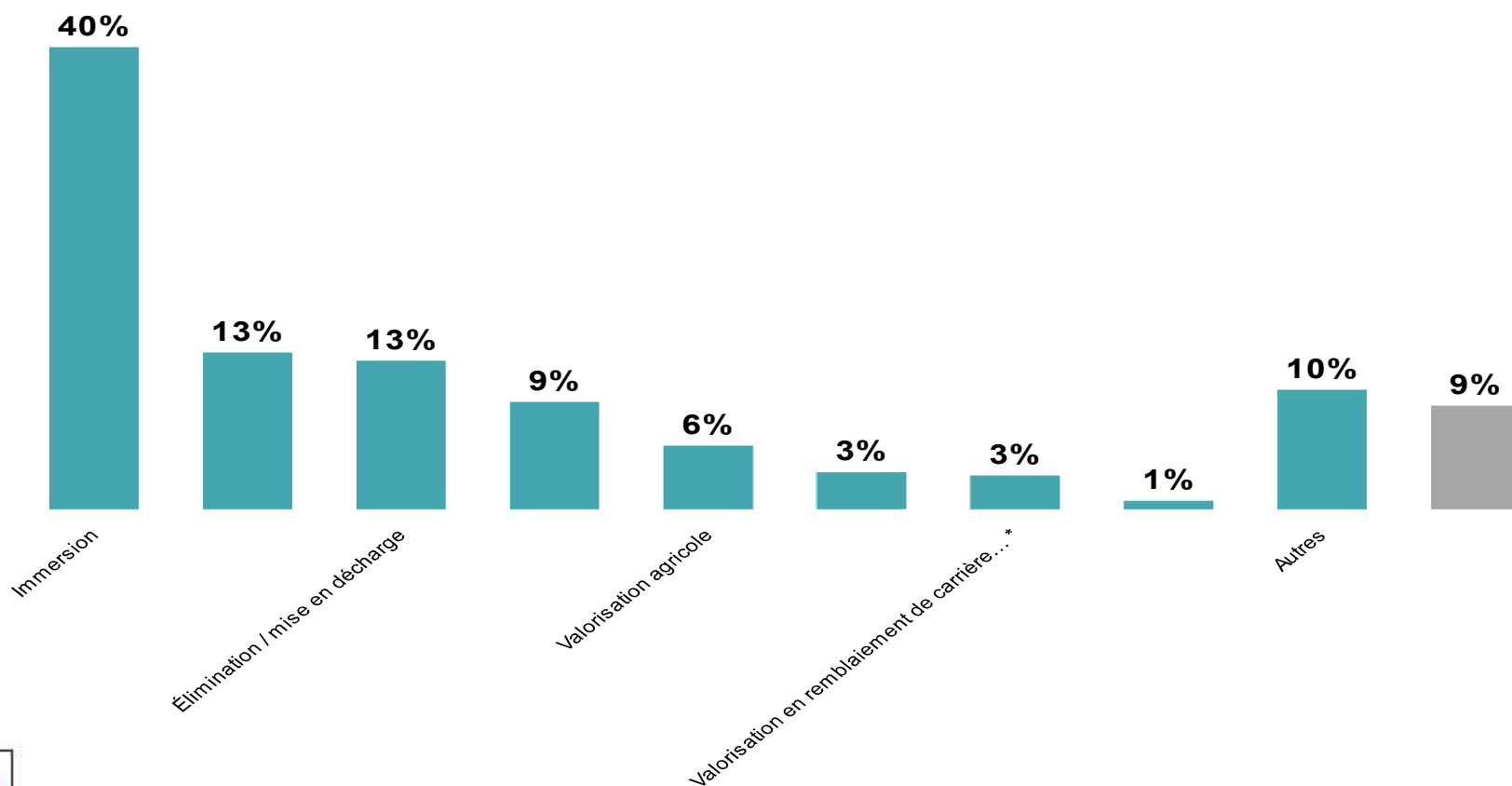
12 octobre 2009

# Destination des sédiments rejetés

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 71)

Total > 100% car plusieurs réponses possibles



\* Valorisation en remblaiement de carrière, en couverture de centre de stockage de déchet ou en aménagement paysager

# Destination des sédiments rejetés

## Zoom sur le ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

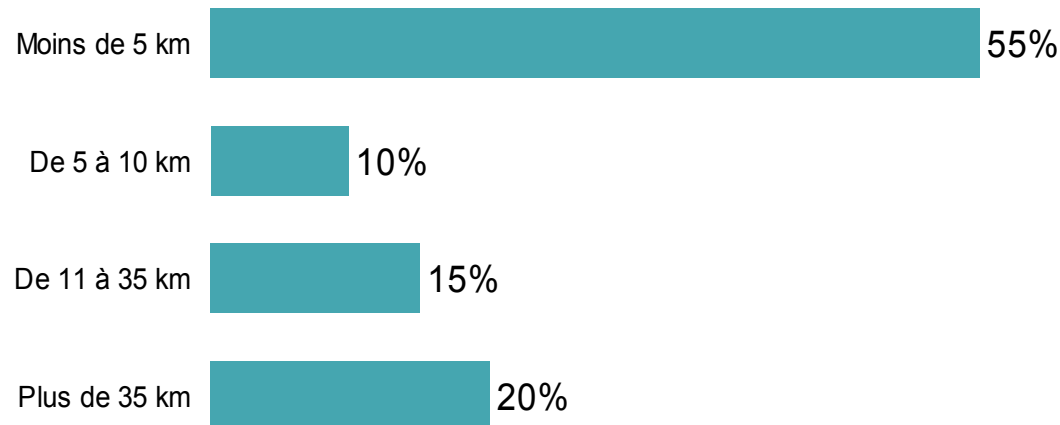
	Façade Atlantique et Nord-ouest (N = 43)	Façade Méditerranée (N = 28)
Immersion	<b>55%</b>	24%
Valorisation agricole	10%	1%
Élimination / mise en décharge	2%	<b>24%</b>
Rechargement de plage ou confortement dunaire	2%	<b>25%</b>
Valorisation en aménagement portuaire	7%	12%
Valorisation en remblaiement de carrière, en couverture de centre de stockage de déchet ou en aménagement paysager	6%	-
Valorisation en technique routière	-	7%
Valorisation en matériaux de construction	-	2%
Autres	13%	7%
Ne sait plus	12%	6%
Total	106%	108%

# Distance du lieu de stockage à terre le plus proche

« Pour les sédiments non rejetés en mer, à quelle distance du port se trouve le lieu, existant ou potentiel, de stockage à terre ? »

## Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes ayant répondu sur la distance (N = 51)



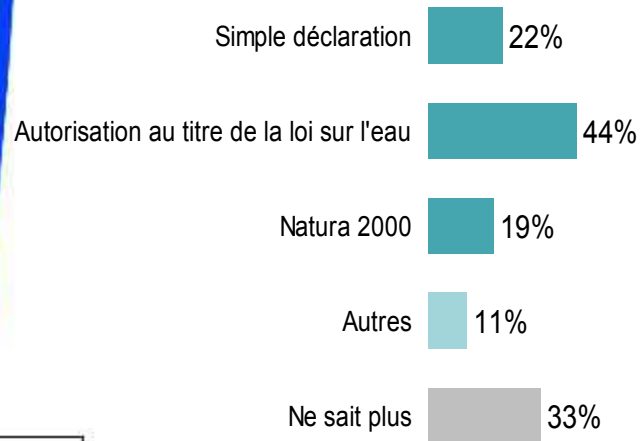
→ La moitié des ports maritimes ont indiqué un lieu de stockage à terre à moins de 3 km de leur emplacement, les  $\frac{3}{4}$  d'entre eux un lieu de stockage à moins de 25 km.

# Régime auquel sont soumis les dragages

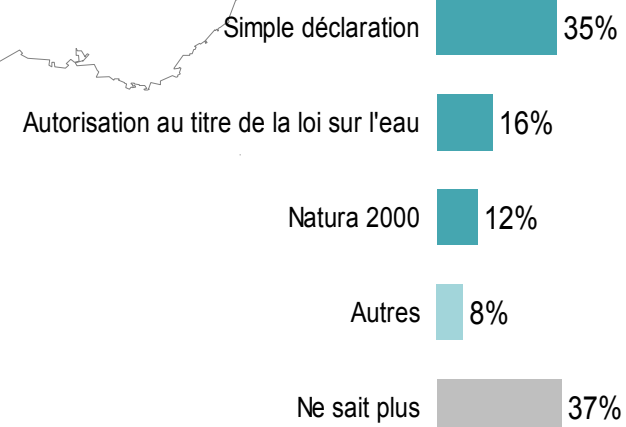
## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

### Façade Atlantique et Nord-ouest (N = 44)



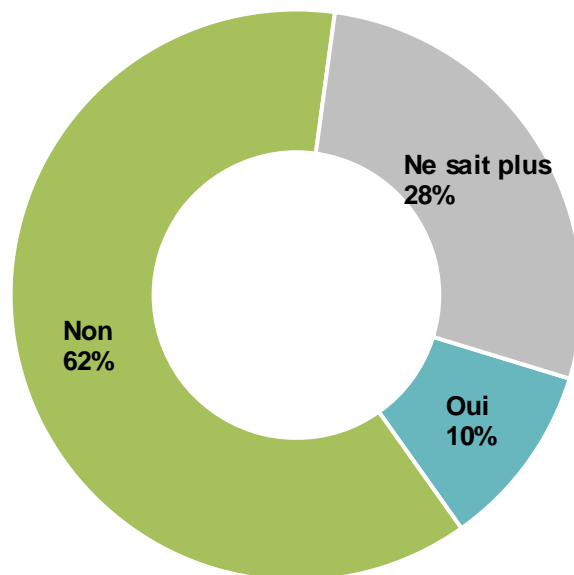
### Façade Méditerranée (N = 28)



# Obtention de subventions

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)



Europe 2 réponses  
Etat 2 réponses  
Région 6 réponses  
Département 7 réponses  
Commune 3 réponses  
(réponses non pondérées)

→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

Observatoire des ports de plaisance

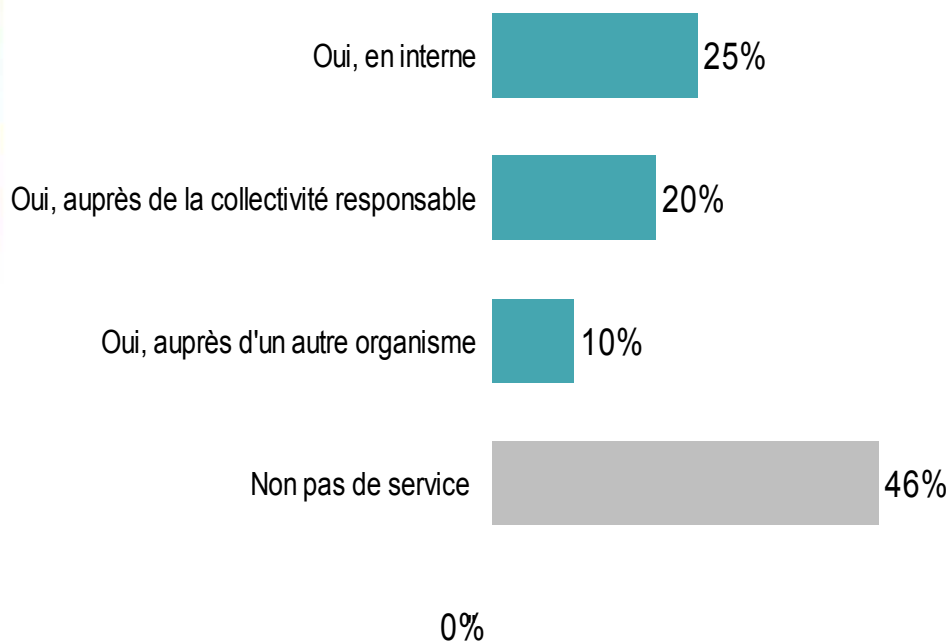


# Service « environnement »

« Disposez-vous d'un service environnement ? »

## Ports maritimes

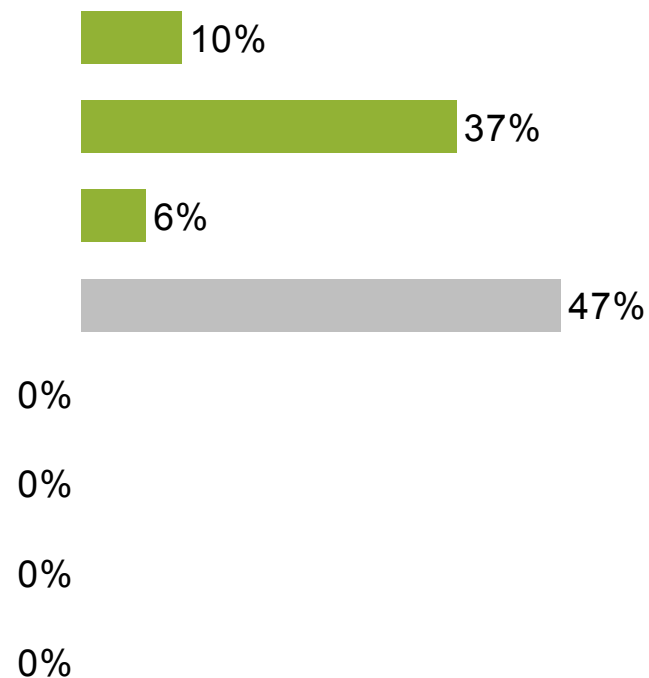
Base : Ensemble des ports maritimes (N = 120)



→ 54% des ports maritimes ont un service « environnement »

## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 37)

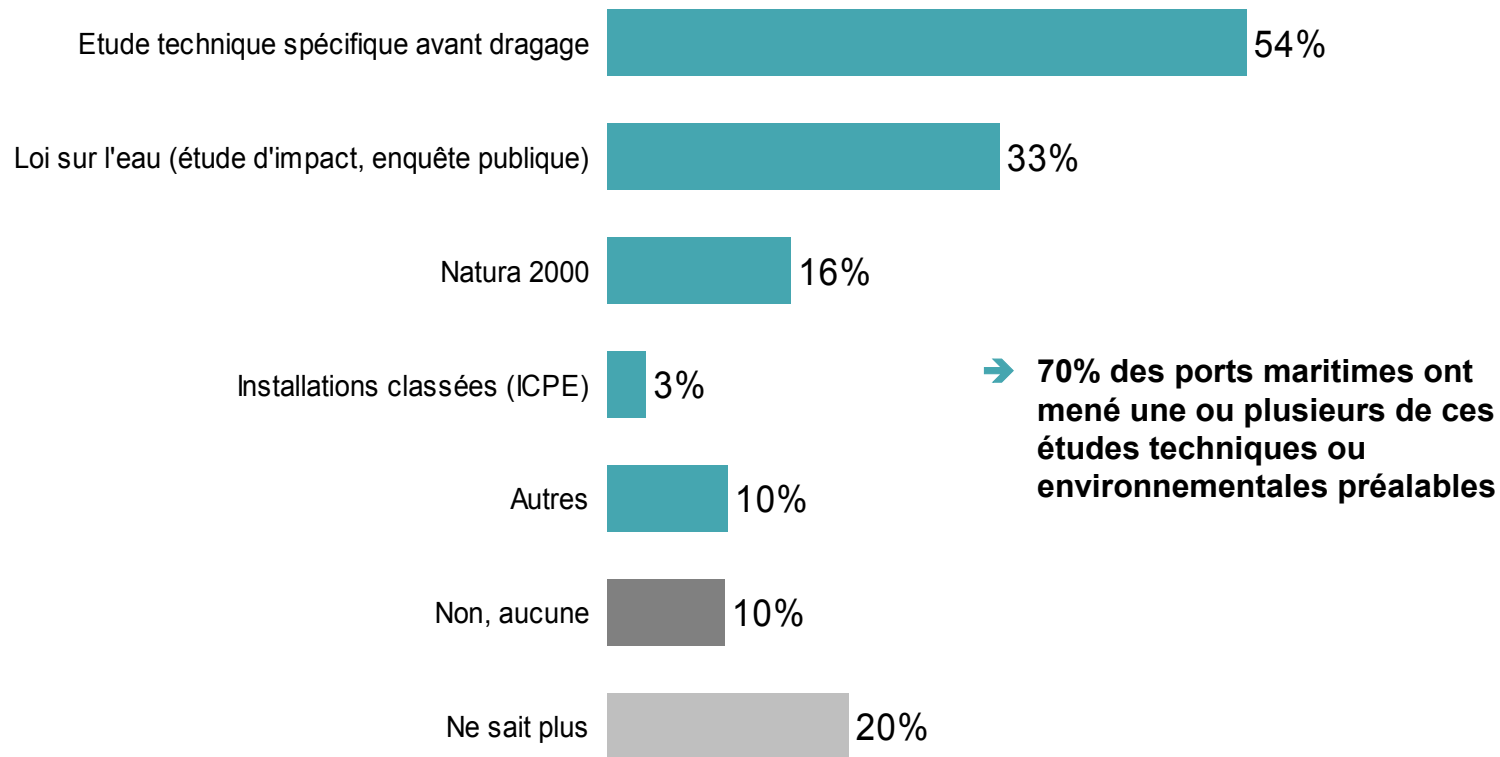


→ 53% des ports fluviaux et lacustres ont un service « environnement ».

# Études préalables au dragage

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 73)  
Total > 100% car plusieurs réponses possibles

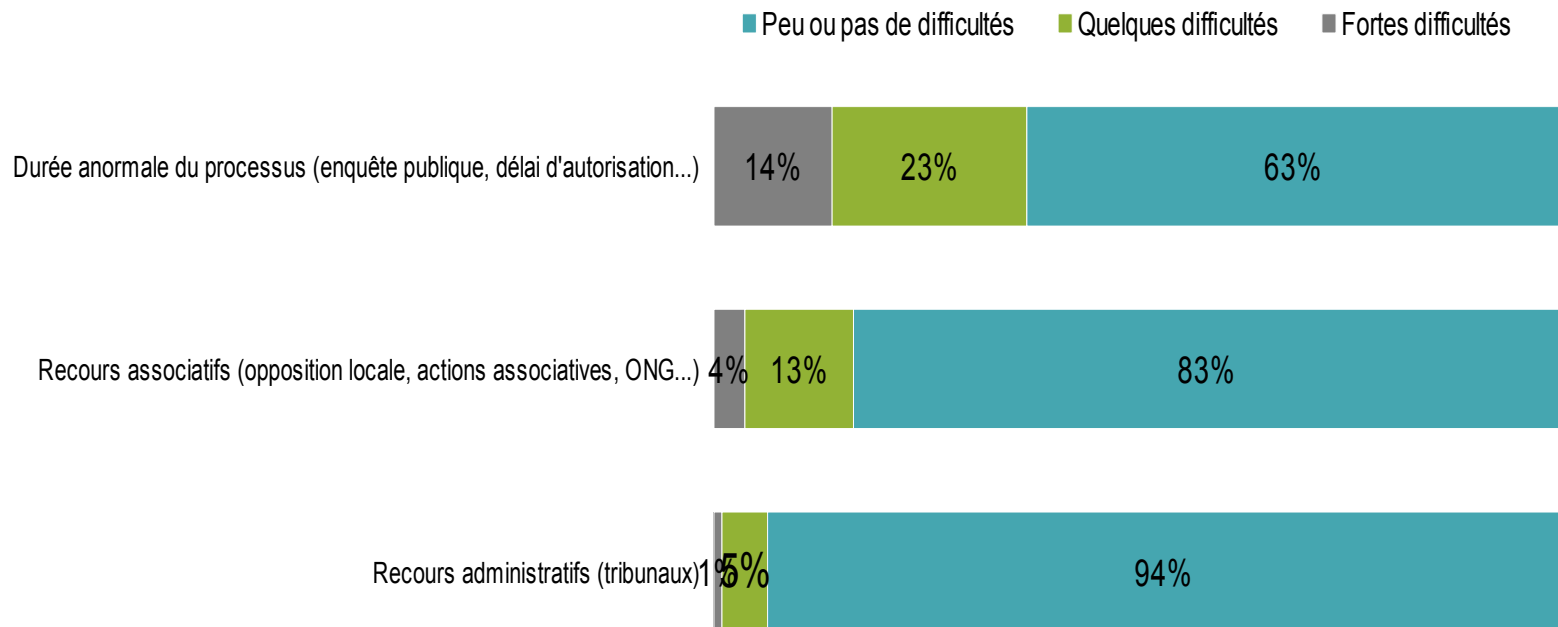


# Difficultés d'obtention de l'autorisation de dragage

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 58)

Total = 100% par ligne



- ➔ 18% des ports maritimes ont connu de fortes difficultés pour obtenir leur autorisation de dragage.
- ➔ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

## GT et Guides...

- Parution des recommandations de GEODE/IFREMER sur l'utilisation du biotraitement (décembre 2013)
- Parution des bilans de SEDIMARD par Cap Sédiments   
<http://cap-sediments.fr>
- Création d'un GT H15, mission confiée au BRGM par le MEDDE, pour « définir un protocole de laboratoire, représentant de manière réaliste l'évolution *in situ* susceptible d'influencer la dangerosité des sédiments gérés à terre en lien avec les filières de valorisation ».



## Dragage de Port la Forêt (29)...



Photo - Panoramic Breizhagone

## R&D « ECODREDGE »

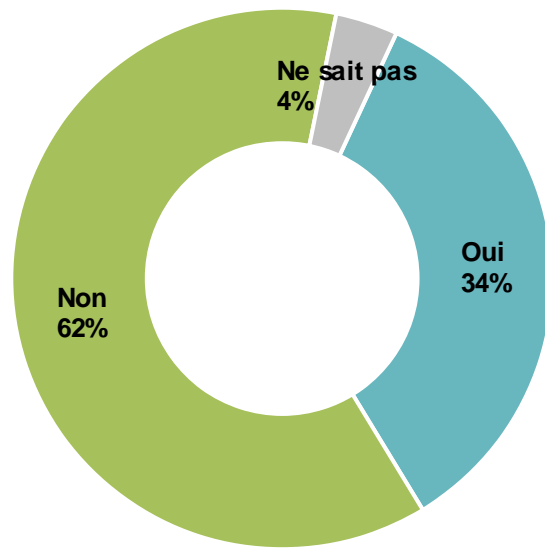
Projet de R&D porté par « Port Camargue » sur 3 ans (2012-2014), pour 4,1 M€, avec un financement DGCIS/FEDER/OSEO et Région LR, labellisé Pôle Eau, pour prétraiter (hydrocyclonage) 40 000 m<sup>3</sup>, sur barge, sans stockage, avec valorisation des sables en rechargement de plage et « ré-immersion » des fines en fond de port



# Pratique régulière des dragages

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage (N = 74)

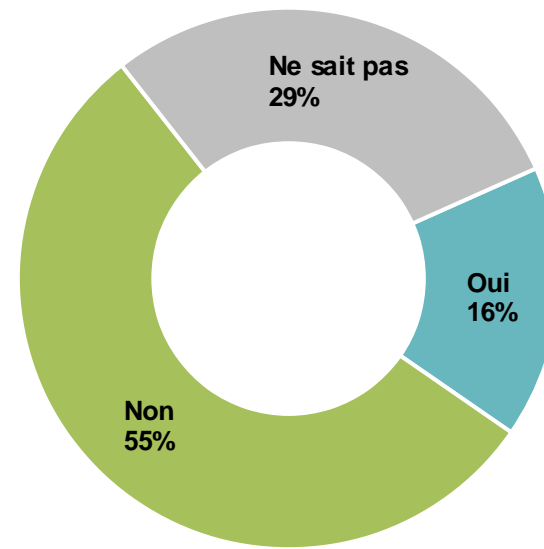


Tous les ans	39%
Tous les 2 ans	24%
Tous les 3 ans	8%
Tous les 4 ans	12%
Moins fréquemment	17%

! Effectifs faibles

## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ports fluviaux et lacustres ayant effectué un dragage (N = 15)



! Effectifs faibles

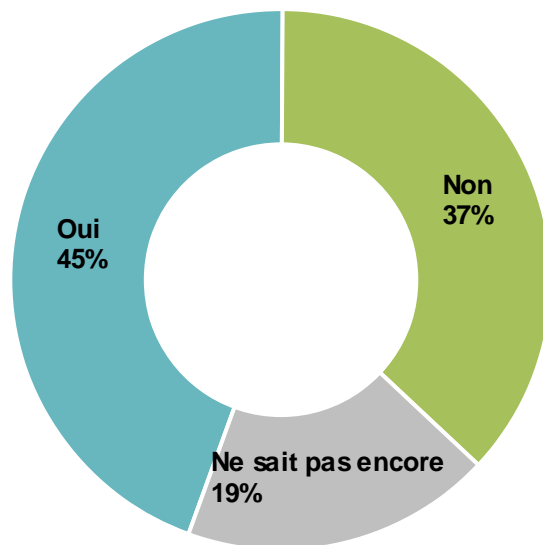
→ 45% des ports maritimes de la façade Atlantique ont déclaré pratiquer régulièrement des dragages ; ils sont 2 fois moins nombreux sur la façade Méditerranée.

Observatoire des ports de plaisance

# Intentions de dragage

## Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 120)

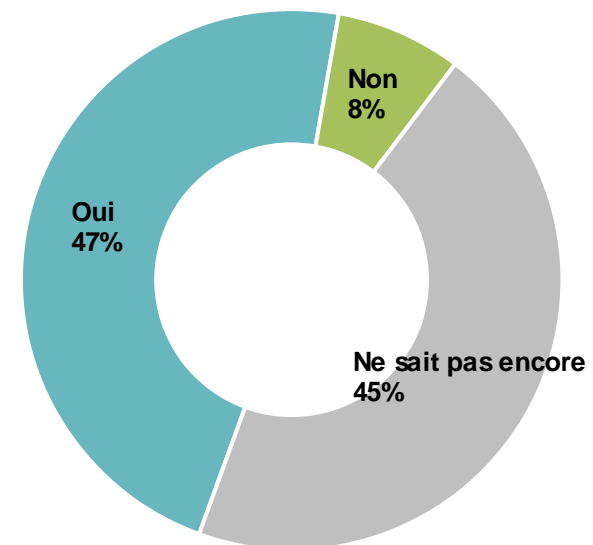


45% des ports maritimes ont l'intention de réaliser un dragage : 36% qui en ont déjà effectué un et 9% qui n'en ont jamais réalisé.

- ➔ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée

## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 38)



47% des ports fluviaux et lacustres ont l'intention de réaliser un dragage : 23% qui en ont déjà effectué un et 24% qui n'en ont jamais réalisé.

Observatoire des ports de plaisance

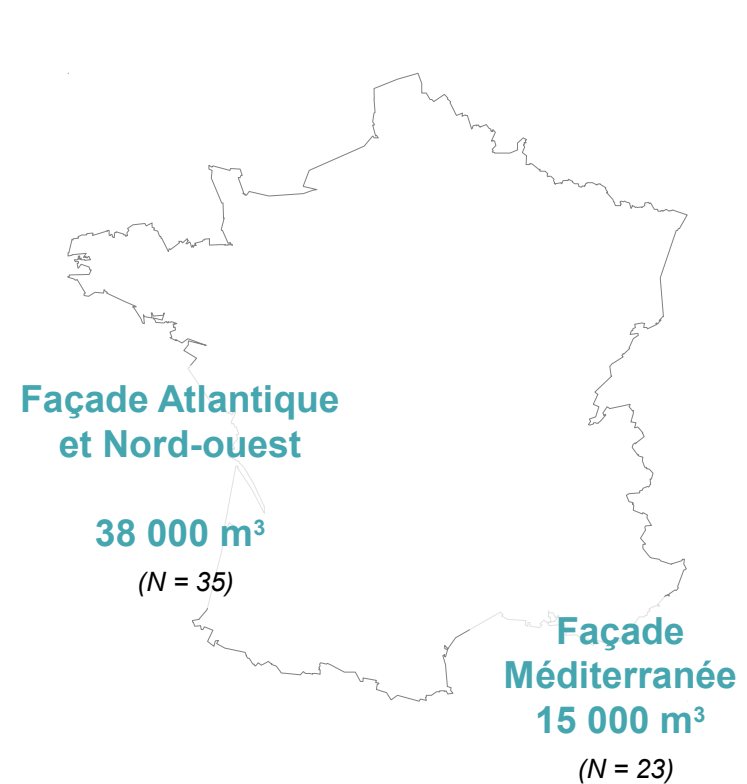
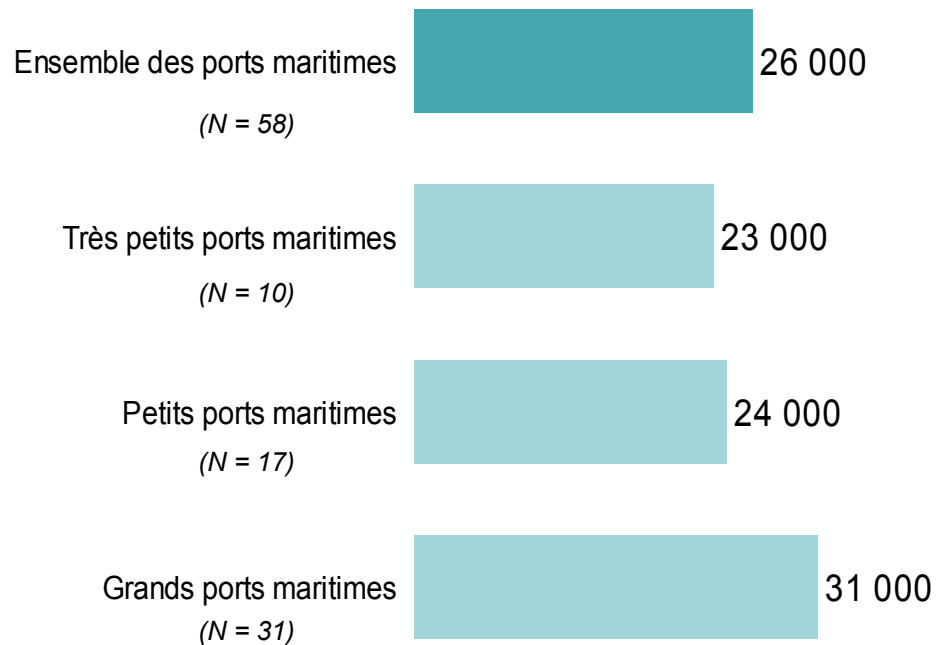


# Intentions de dragage

Volume moyen envisagé (en m<sup>3</sup>)

## Ports maritimes

Base : Ports maritimes ayant effectué un dragage

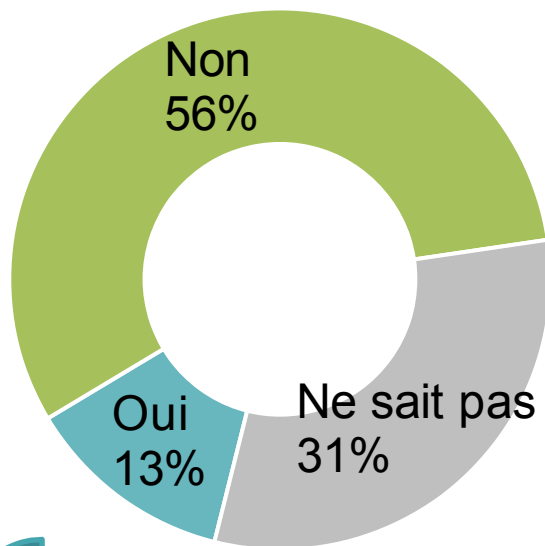


# Autorisation d'immersion

« Disposez-vous d'une autorisation d'immersion ? »

## Ports maritimes

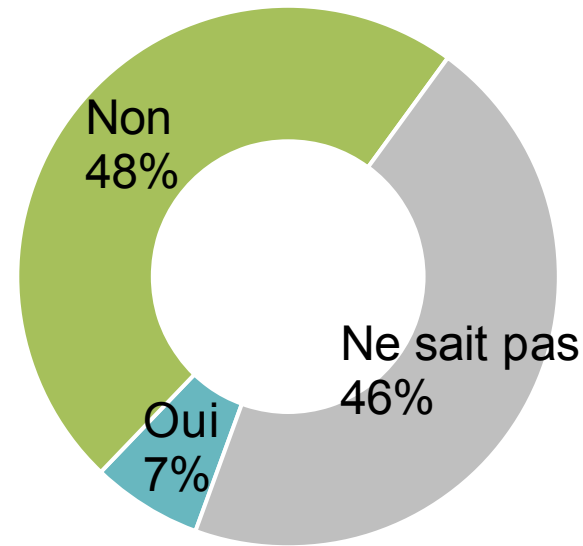
Base : Ensemble des ports maritimes (N = 116)



Pour une durée de 2 ans 2 réponses  
Pour une durée de 10 ans 11 réponses

## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 35)



→ Pas de différence entre la façade Atlantique et la façade Méditerranée pour les maritimes

Observatoire des ports de plaisance

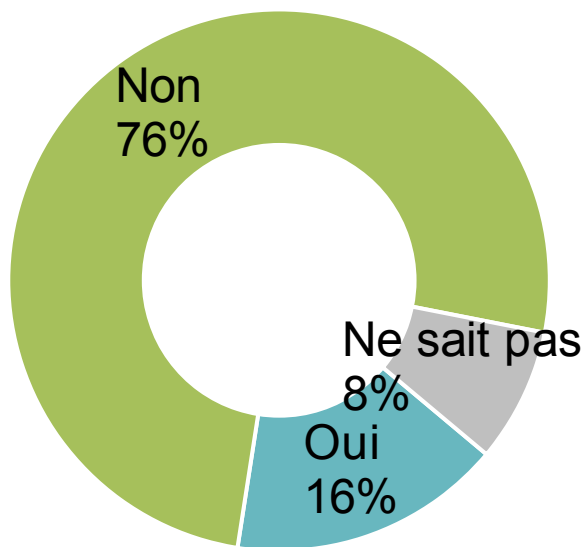


# Stratégies de mutualisation avec des ports voisins

« Développez-vous des stratégies de mutualisation avec certains ports voisins ? »

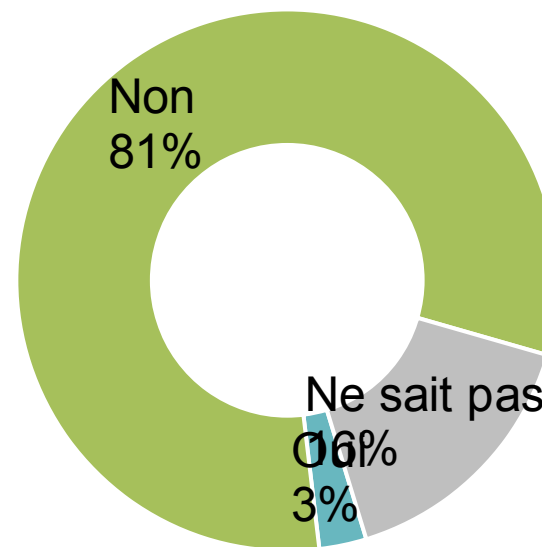
## Ports maritimes

Base : Ensemble des ports maritimes (N = 118)



## Ports fluviaux et lacustres

Base : Ensemble des ports fluviaux et lacustres (N = 33)



- Pour le dragage 62%
- Pour des études préalables 60%
- Pour les rejets 49%
- Pour d'autres motifs 30%

➔ 24% des ports maritimes de la façade Atlantique ont déclaré développer des stratégies de mutualisation ; ils ne sont que 9% sur la façade Méditerranée.

Observatoire des ports de plaisance





# REALISATION D'UN SCHEMA REGIONAL DES DRAGAGES EN LANGUEDOC – ROUSSILLON

Réunion d'avancement COTECH – 05/01/2016



**SUEZ Consulting - Agence de Montpellier**  
Zone du Millénaire – 650 rue Henry Becquerel  
34 961 MONTPELLIER  
Tél : 04 67 81 89 05



**IDRA Ingénierie Agence Sud**  
25 Rue Topaze  
13510 EGUILLES  
Tél : 04 42 52 30 94

# FIN



A topographic map with contour lines and numerical values, serving as a background for the top header.

# Ordre du jour

## Point n°10

*Actualités de la façade maritime Méditerranée*

# Point n°10 – Actualités de la façade

## **Nomination de Mme Catherine CHABAUD comme déléguée à la mer et au littoral auprès de Madame la Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer**

**Journaliste et navigatrice (première femme à avoir Accompli le tour du monde en solitaire sans escale lors du Vendée Globe de 1996).**

**A assuré une mission « Nautisme et Développement durable » pour le ministère de l'Écologie (2008-2009)**

**Ancienne conseillère au CESE en tant que personnalité qualifiée (2010-2015)**

**A été membre du conseil d'administration du Musée national de la Marine, de la Fédération française de voile, de la SNSM, de l'Agence des Aires marines protégées.**

**Co-fondatrice de l'association Innovations bleues pour un développement durable maritime, et de la Fondation de la mer**

**Ambassadrice de la Plateforme Océan et Climat, avec un « Tour de France pour le climat » pour la COP21**



A topographic map with contour lines and numerical values, serving as a background for the top header.

# Ordre du jour

## Point n°10

*Actualités de la façade maritime Méditerranée*



# Ordre du jour

## Conclusions

### *Prochaines échéances :*

- **Commission permanente pour lancement des groupes de travail sur le DSF**
- **Prochain CMF première quinzaine de juillet**

# Ordre du jour

## Conclusions

### *Autres éléments de calendrier :*

- **Assises nationales des risques naturels, 22 et 23 mars 2016, Marseille**



# Ordre du jour

## Clôture de la séance

*Cette présentation sera disponible sur le site internet de la  
direction interrégionale de la mer Méditerranée  
(onglet Politique intégrée mer et littoral)*

*<http://www.dirm.mediterranee.developpement-durable.gouv.fr>*